

direction

198 - Les 20 ans du SNPDEN

Les 20 ans du SNPDEN

les personnels de direction de l'éducation nationale

Le SNPDEN a 20 ans

snp
den
UNSA

syndicat national des personnels de direction de l'éducation nationale



Le SNPDEN a vingt ans



Ce numéro spécial « collector » de Direction commémore le vingtième anniversaire de la création du SNPDEN et les deux décennies d'histoire syndicale qui ont suivi. C'est une belle aventure collective qu'il parcourt, celle de la création non seulement d'une organisation syndicale mais aussi d'un métier et d'une culture professionnelle. Comme bien souvent quand tout est passé, on se fait fort de conter que tout était prévisible dès le premier instant. Il n'en fut rien car rien n'était écrit en ce jour de mai 1992, quand le SNPDES et le SNPDLP décidèrent de se marier à Clermont-Ferrand. Un temps si proche et déjà si lointain.

En effet, alors que naissait le SNPDEN, la FEN éclatait, entraînant une réaction en chaîne avec le résultat catastrophique qu'ont été l'amoindrissement et la stérilisation d'une grande partie du mouvement syndical enseignant jusqu'à ce coup de tonnerre que furent les élections professionnelles d'octobre 2011 : 62 % des enseignants s'abstiennent d'aller voter. En revanche, 80 % des personnels de direction participèrent au vote et votèrent à 70 % pour le SNPDEN.

En effet, alors que le syndicalisme enseignant majoritaire semblait s'engager dans une spirale dont on ne sait trop où elle le mène, le syndicalisme de l'encadrement se construisait au point de devenir aujourd'hui un acteur de premier plan. Qui l'eût cru en 1992 face aux géants d'alors ?

La création de l'EPL (1985) et d'un métier spécifique pour le diriger (1988) furent les actes fondateurs dont tout découle. La logique d'un syndicat unique pour un corps unique s'impose grâce aux choix courageux des responsables d'alors pendant que la grande manifestation de 1994 (comme le fut celle de 2006) donne tout à coup aux personnels de direction le vif sentiment d'une existence commune, palpable pour les autres comme pour eux-mêmes. Les personnels de direction ne sont plus un simple point dans une chaîne hiérarchique mais des acteurs du système.

Cette existence assurée (elle nous semble d'évidence mais elle ne l'était pas à l'origine), le SNPDEN se construit un corpus dont témoignent deux moments : la définition d'une « doctrine pédagogique » (1997) puis le grand débat sur le statut de l'an 2000 qui déboucha sur le statut de 2001. De ce moment date la construction du métier de personnel de direction comme celui d'un « manager pédagogique » : ni le simple « supérieur hiérarchique », ni un chef d'entreprise, ni le syndic de la salle des professeurs mais un véritable métier de leader d'une communauté éducative.

Le début du XXI^e siècle est celui d'une forme de maturité qui se manifeste par la stabilité du SNPDEN qui rencontre la confiance constamment renouvelée de l'écrasante majorité des personnels de direction (1995, 1998, 2002, 2005, 2008, 2011 !) sans être jamais sanctionné par eux ni sans qu'aucun autre acteur ne s'impose. Cette maturité se traduit aussi par une place devenue de premier plan dans l'espace public éducatif : le SNPDEN est devenu le catalyseur d'une culture de l'encadrement éducatif, émancipée du face à face « administration »/enseignants. Plus en adéquation avec les enjeux et les problématiques du temps présent, cette culture joue aujourd'hui un rôle actif dans le débat d'idées autour de l'école comme dans l'élaboration de préconisations de transformations concrètes pour plus de justice, d'égalité et d'efficacité.

C'est cette histoire que retrace ce numéro spécial. Il donne la parole à des acteurs de premier plan qui ont fait ce qu'est notre syndicat aujourd'hui. Il témoigne aussi du travail de centaines de responsables académiques et départementaux, de l'engagement de milliers d'adhérents sans lesquels rien n'aurait été possible. Que ce vingtième anniversaire soit aussi l'occasion de les saluer tous.

Vive le SNPDEN !

Les personnels de direction ne sont plus un simple point dans une chaîne hiérarchique mais des acteurs du système.

De ce moment date la construction du métier de personnel de direction comme celui d'un « manager pédagogique »

Le SNPDEN est devenu le catalyseur d'une culture de l'encadrement éducatif

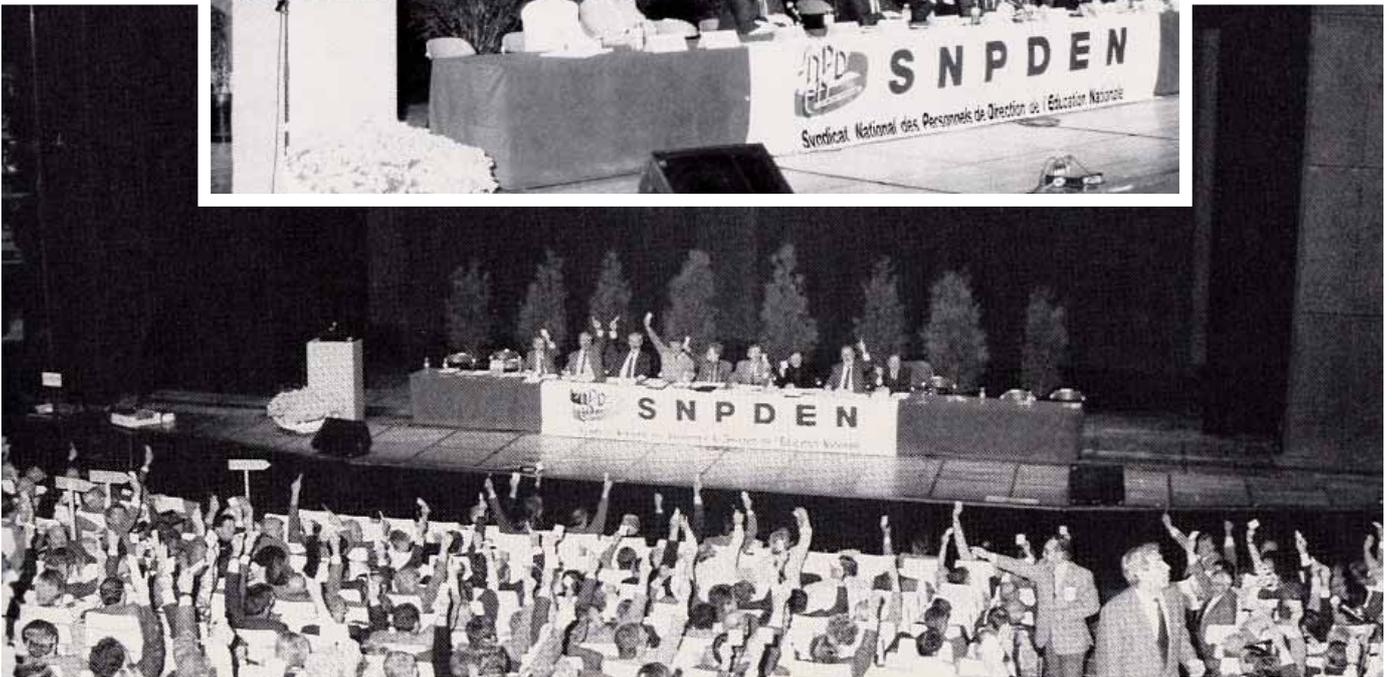
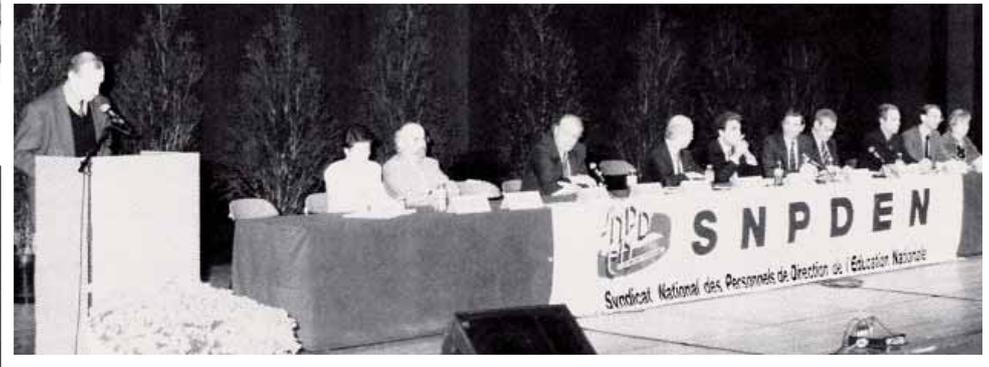
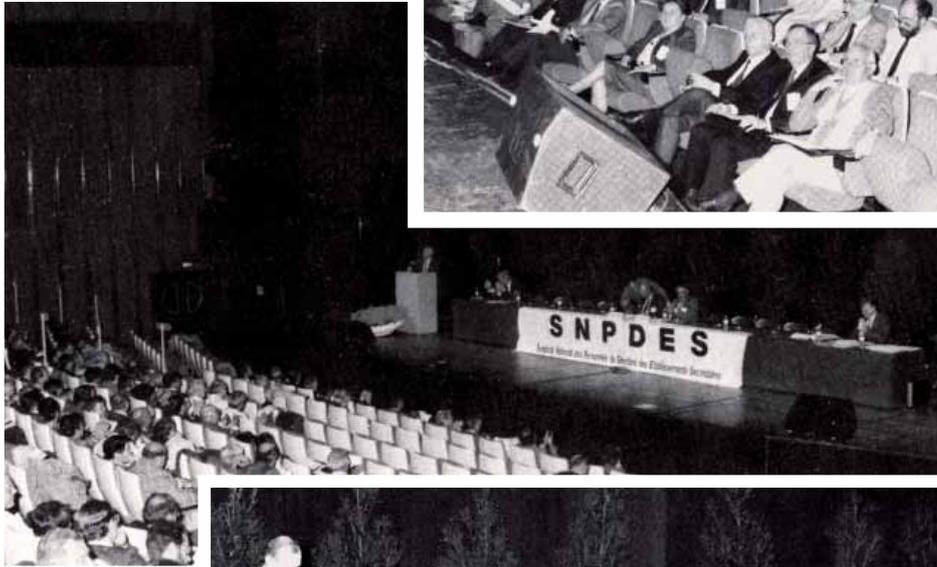
EDT PRONOTE

BULLETINS • GRAPHES DE MOYENNES • MOYENNES
HE BREVET • B2I • ABSENCES • RETARDS • PUNITIONS
S DE LA CANTINE • EMPLOI DU TEMPS • COURS
RENDUS DES CONSEILS DE CLASSE • BULLETIN DE
ALITÉ DE L'ÉTABLISSEMENT • CAHIER DE TEXTES •
• INTÉGRATION DANS LES ENT • EXPORT VERS LPC
EXPORT VERS ADMISSION POST BAC • PRÉVISIONNEL
INTERACTIF • CLASSES PRÉVISIONNELLES • CALCUL DES
GÉNÉRATION AUTOMATIQUE DES COURS • TABLEAU DE
PÉDAGOGIQUES • RÉCUPÉRATION DES DONNÉES DE
TRAI • GESTION DES PERIODES • RÉCAPITULATIF
ET INDICATEURS POUR LES ENSEIGNANTS •
GROUPE DE SALLES • ANALYSEUR DE CONTRAINTES
ESTIMATION AUTOMATIQUE DE LA PENSÉE EN CLASSE
IÈRES • CONTRAINTES DE SUCCESSION ET DE NON
ME LES GRILLES D'EMPLOI DU TEMPS • GÉNÉRATION
EMPLOI DU TEMPS • RÉSOLUTION ENCHAÎNEMENT
UR LES ENSEIGNANTS ET LES CLASSES • QUALITÉ DES
BRÉS • GÉNÉRATION AUTOMATIQUE DES GROUPES •
ONNÉES ÉLÈVES • AFFECTATION AUTOMATIQUE DES
TRÉE ET DE SORTIE DES CLASSES ET DES GROUPES •
OURS PONCTUELS • ABSENCES ET REMPLACEMENTS
ENCES • GRILLES HEBDOMADAIRES ET ANNUELLES
VOI DES EMPLOIS DU TEMPS PAR EMAIL • GESTION
• PLANNING DES CONSEILS DE CLASSES • GESTION
VOI PERSONNELLES • RAPPRENDRE L'ÉCOLE • RAPP
TRES TYPES • LISTE DES ÉLÈVES PRÉSENTS DANS
E COLPS PERDUES • STATISTIQUES DÉTAILLÉES SUR

Depuis 25 ans, chaque année nous innovons.



INDEX-EDUCATION.COM
NOS LOGICIELS FONT AVANCER L'ÉCOLE



La longue marche syndicale de l'unicité à l'union, 1948-1992

1948 :

création de la FEN et des quatre syndicats de proviseur de lycée, de directrice de lycée de jeunes filles, de censeur de lycée et de censeur-dame de lycée de jeunes filles. Les rencontres sont fréquentes mais la séparation est nette : on fait ses congrès aux mêmes dates... mais on ne déjeune pas ensemble... sauf une seule fois, en 1958, à Lyon!

1962 :

création du SNPDL (Syndicat national des personnels de direction des lycées) regroupant les chefs et adjoints des lycées. Ce fut la première étape de l'unicité des fonctions.

1969 :

création du SNPDES qu'avaient entre-temps rejoint les principaux de lycée, les directeurs d'enseignement technique long et les principaux de CES : l'unicité se poursuit.

1977 :

nous rejoignent les principaux de collège, ex-directeurs de CEG.

1983 :

les principaux adjoints intègrent le SNPDES. Tous les personnels de direction (sauf ceux des LP) sont réunis.

Et pendant toutes ces années, un travail syndical opiniâtre, tant dans la réflexion interne que dans les avancées obtenues, a permis de mieux analyser cette idée d'unicité, de la faire partager par tous, malgré les différences de cursus universitaire, de type d'établissement et de fonctions, et surtout de la faire progresser.

DÉJÀ LA CA
DU 21 NOVEMBRE 1968

demandait que le nom de « censeur » fût remplacé par celui de « proviseur adjoint au chef d'établissement », que la bonification indiciaire de l'adjoint fût au moins égale à celle du chef d'établissement (obtenue en 1969), qu'il n'y eût qu'une seule liste d'aptitude à nos fonctions administratives.

EN 1977,

création de l'indemnité de responsabilité administrative pour tous les personnels de direction : reconnaissance explicite de l'unicité des fonctions.

EN 1979,

le congrès de Paris demande la création d'un corps unique à un grade et à une seule échelle de l'INM 462 à l'INM 962.

LE STATUT DE 1988
RECONNAÎT CLAIREMENT
L'UNICITÉ DES FONCTIONS :

changement de fonctions considéré comme une mutation (donc disparition de la liste d'aptitude pour passer d'adjoint à chef) ; le titre de « proviseur adjoint » est officialisé ; décroisement total des fonctions. Cependant il ne donne pas encore aux adjoints les 2/3 des indemnités des chefs. Mais, surtout, il permet au SNPDLP (dont les adhérents avaient depuis bien longtemps déjà un grade) et au SNPDES d'unir leurs forces pour obtenir de substantielles améliorations et enfin d'envisager de passer de l'unicité à l'union. Dès les premières élections professionnelles de décembre 1988, les deux organisations présentent des candidats.



L'ANNÉE 1990
FUT LA PLUS RICHE :

en janvier, manifestations régionales communes. Ensuite sont mis en place des groupes de réflexion en « corpo », « pédagogie » et « vie syndicale » puis les audiences ministérielles sont communes. Le 6 juillet, le groupe de liaison pose la question d'un nouveau syndicat nous réunissant : l'unicité considérée comme acquise cède officiellement la place à la volonté d'union.

EN FÉVRIER 1991,

Edmond Benayoun, au congrès de la FEN, déclare : « On peut affirmer que demain le SNPDLP et le SNPDES se seront fondus dans un seul syndicat ».

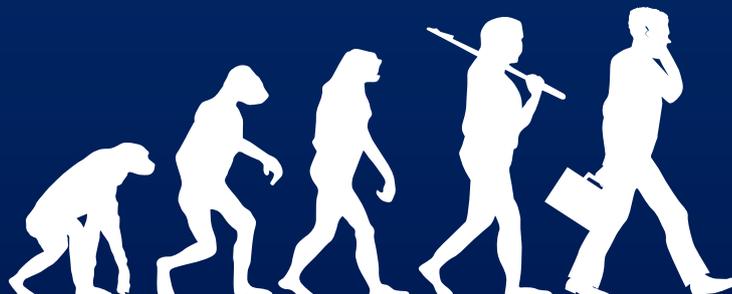
LA CA DE MAI 1991

entérine la confection de listes communes pour les 2^o élections professionnelles et se pose la question du nom et du sigle du futur syndicat.

CELLE DE NOVEMBRE 1991

adopte à une majorité écrasante les 139 propositions formant statut.

Alise a



**20
ans**

C'est une fierté

de constater chaque jour la confiance de ses centaines d'utilisateurs.

Alise est le seul fournisseur de contrôle d'accès à fêter ses anniversaires.

**20
ans**

C'est une histoire

- 1992** Première rentrée scolaire
- 2000** Pas de bug mais un passage sous Windows
- 2002** Passage à l'euro et ses écarts de conversion
- 2005** Premier lecteur de biométrie RCM installé
- 2012** Arc-en-Self est dans chaque famille 7j/7 24h/24



2, av. M. Bonnaud
13770 Venelles

Tél. : 04 42 54 12 12
Fax : 04 42 54 12 22

Courriel :
aes@alise.net

Site Internet :
www.alise.net

**GESTION
DES ACCÈS
PAR CARTE
ET PAR
BIOMÉTRIE
RCM**

**Tout ce que vous
devez savoir sur la
gestion des accès se
trouve sur [www.
alise.net](http://www.alise.net)**

DEMANDE DE DEVIS
Tél. : 04 42 54 12 12
Fax : 04 42 54 12 22
aes@alise.net
www.alise.net



20 ans!



www.concept-edito.fr - Illustrations : Fotolia.com

**20
ans**

C'est une école de l'innovation

- Le club des utilisateurs
- Le prélèvement automatique
- La carte sans contact
- Le distributeur de plateaux
- La biométrie RCM
- La borne interactive
- Le paiement en ligne
- L'espace Famille Restauration

**20
ans**

C'est une culture de l'échange

Grâce à son partenariat avec **le Club des utilisateurs d'Arc-en-Self**, gestionnaires et collaborateurs d'Alise ont pu tisser de solides relations.

**20
ans**

C'est une étape !

Que sera le contrôle d'accès dans les établissements scolaires en 2032 ?
Nous avons plein d'idées.
Construisons-le ensemble !

LE CONSEIL NATIONAL DE JANVIER 1992

présente les statuts du futur syndicat, le règlement intérieur et les éléments de doctrine.

ET LE 7 JANVIER 1992,
LE PREMIER BN
(BUREAU NATIONAL)
COMMUN SE TIENT
AU LYCÉE MICHELET
DE VANVES.

LE 7 AVRIL 1992,
la CA, à l'unanimité moins une voix, adopte
la création du SNPDEN.

PUIS VINT LE CONGRÈS FONDATEUR DE 1992

(dont je conseille de lire le compte rendu dans le bulletin n° 1 du SNPDEN) qui a été le point d'orgue de notre volonté de construire un outil syndical exceptionnel regroupant tous les personnels de direction du second degré de l'Enseignement public au sein du SNPDEN.

Il en aura fallu, pendant près d'un demi-siècle, des convictions, du courage, de la ténacité, de l'intelligence, de la diplomatie, de l'audace pour réussir à bâtir le SNPDEN mais il a fallu surtout avoir, chevillée au corps, une foi absolue en l'École publique et en ses serviteurs, fussent-ils aussi humbles que tous ces personnels de direction à qui nous devons aujourd'hui d'être ensemble, unifiés dans un seul corps et unis entre eux, riches d'une solide doctrine et prêts à perpétuer leur œuvre.

La longue marche vers le statut

Depuis le décret du 31 mai 1902, « tout proviseur est rangé dans une classe de l'ordre des professeurs et reçoit une indemnité variable »... non soumise à retenue pour pension à partir de 1948.

1^{ER} JANVIER 1949 :

un décret ouvre une vraie brèche « annonciatrice » d'avancées ultérieures : l'indemnité de charges administratives est remplacée pour les certifiés par des points d'indice.

En 1958 encore, notre traitement est celui des professeurs avec une indemnité comportant sept catégories selon un effectif pondéré.

EN 1961

sont créées trois catégories d'établissement et majoration indiciaire de 60, 80 et 100 points.

LE DÉCRET DU 30 MAI 1969

entrouvre la porte : apparition de l'emploi (donc confirmation des bonifications indiciaires), une certaine garantie disciplinaire (CCPA/CCPM), bonification pour les adjoints (50 %), avancement automatique au grand choix.

ET LA CA DU 5 JUIN 1969 DEMANDE L'ÉLABORATION D'UN VRAI STATUT !

Les lendemains de 1968 puis le collège unique puis les lois de décentralisation, l'arrivée au sein du SNPDES de collègues issus d'horizons différents commencée en 1965 et continuée jusqu'en 1983, pour ne prendre que trois temps forts des réformes structurelles et une évolution profonde de notre syndicat au titre de l'unicité (et donc en oubliant les modifications régulières, les dégradations lentes, les difficultés augmentant et surtout des rapports de plus en plus préoccupants avec notre hiérarchie) nous ont conduits pendant bien des années à élaborer une bonne dizaine de projets. Tous avaient un fil directeur : garantir nos fonctions en les mettant à l'abri d'une hiérarchie envahissante (création, par exemple, d'un CADES, certificat d'aptitude à la direction des établissements secondaires, ou plus simplement création d'un grade spéci-



fique au moment du recrutement), assurer un déroulement de carrière le plus linéaire possible et obtenir une réelle amélioration salariale pour tous, y compris pour les retraités par assimilation au nouveau grade.

La réflexion commença à prendre forme en 1984: l'idée centrale était d'obtenir un grade (protecteur avec les CAPA et CAPN et imposant un concours qui élimine les listes d'aptitude) tout en gardant les avantages de l'emploi (indemnités indiciaires fonctionnelles soumises à retenue pour pension) et en améliorant le classement des établissements (en créant une 4^e catégorie et en modifiant les pourcentages) dont, dès 1969, on savait qu'il était diviseur et injuste (effets de seuil...). Qui aurait osé dire alors que notre projet aboutirait? Que nos demandes seraient entendues? Qu'un jour enfin nous trouverions un statut à la hauteur de nos charges et de nos responsabilités? Qu'un grade nous serait donné, alors que le ministre Chevènement nous le refusait?

C'est la volonté indéfectible et le sens de l'Histoire d'Edmond Benayoun qui ont permis que la CA du 16 décembre 1987, après des dizaines et des dizaines de réunions académiques et nationales, après une multitude de pages explicatives dans notre revue, puisse conclure positivement le débat sur le projet (notant tous ses avantages mais épinglant les problèmes restants). Et pourtant déjà, cette CA « regrettait qu'il n'y eut pas d'échelle unique ». Quelle intuition! Le débat est toujours ouvert...

LA 1^{ER} MOUTURE DU NOUVEAU STATUT DE GRADE

prévoyait trois catégories (agrégés, certifiés, non certifiés) à deux classes chacune



(une d'accueil et l'autre de promotion) avec possibilité d'une seconde promotion supplémentaire vers la catégorie supérieure et des avantages annexes non négligeables.

Pour des raisons compréhensibles, les personnels de direction non certifiés, issus majoritairement du SNPDL, avec l'appui de la FEN, obtinrent la suppression de cette 3^e catégorie.

LE CORPS DES PERSONNELS DE DIRECTION

serait donc un corps à deux catégories, à deux classes pour la première et à trois classes pour la seconde avec promotion de classe à classe et de catégorie à catégorie. Ce qui rapidement posa un problème de double promotion à l'intérieur de la 2nd catégorie puisque les non certifiés de la troisième classe entraient en concurrence (au titre d'une deuxième promotion) pour l'accès en 1^{er} classe avec les certifiés de la 2nd classe pour qui c'était la première promotion. Le problème fut réglé, trois ans plus tard, avec la disparition de cette 3^e classe facilitée par la diminution des corps en voie d'extinction.

Cette disparition transformait ce statut en quasi-échelle unique puisque la 1^{er} classe de la 2^e catégorie était identique

à la 2nd classe de la 1^{er} catégorie, quasi-échelle unique seulement puisque la carrière était hachée par le verrou des promotions.

Je ne parle pas des progrès permanents obtenus depuis 1988 grâce à la ténacité du SNPDES, du SNPDL puis du SNP-DEN car ils sont bien connus: pyramidage amélioré plusieurs fois, meilleur classement des établissements à plusieurs reprises, accélérations des carrières, corps unique à trois classes (dernière étape possible d'amélioration structurelle avant l'échelle unique), suppression du butoir du 962...

Cependant on peut affirmer que, dès 1987, quand la CA du SNPDES a accepté ce statut « octroyé » en demandant au BN de tout faire pour l'améliorer (ce qui fonde la politique des « petits pas » toujours actuelle), ce statut (dont les avantages ont été considérables) portait en lui-même sa propre finitude, ce qui justifie l'impérieuse nécessité d'en proposer un autre dont il faut espérer qu'il sera aussi novateur, aussi fédérateur et plus efficace puisqu'il aura réussi à éliminer ce qui aujourd'hui est de moins en moins acceptable. □

Pierre BOUSQUET
Personnel de direction honoraire



Michel HORY
Secrétaire général du SNPDL
de 1983 à 1992

Le SNPDL

Direction: Michel, peux-tu nous présenter ton syndicat avant la création du SNPDEN ?

Michel Hory: Volontiers, et je le fais en pensant à tous les collègues et amis avec lesquels j'ai eu la joie et l'honneur de militer pendant vingt ans au SNPDL. Avant 1992, il y avait, au sein de la FEN, deux syndicats de personnels de direction, le SNPDES et le SNPDL. Leurs champs de syndicalisation étaient complémentaires : les personnels de direction des lycées généraux, technologiques et des collèges pour le premier, des lycées professionnels et des EREA pour le second.



Le Syndicat national des personnels de direction des lycées professionnels syndiquait 80 % du corps (environ 800 collègues) et obtenait régulièrement 90 % des votes aux élections professionnelles. Il avait été créé en 1966 à l'époque des CET, sous le sigle SINDCET ; en effet, les collèges d'enseignement technique (CET) étaient alors dirigés par des directeurs qui n'avaient pas d'adjoints. Leur recrutement, par concours jusqu'en 1968 puis par liste d'aptitude, était réservé aux personnels enseignants et d'éducation des CET, ce qui justifiait un syndicat spécifique.

Peux-tu nous préciser quelles étaient les lignes d'action de ton syndicat ?

Pendant 26 ans, le syndicat a lutté pour faire reconnaître l'importance de l'enseignement professionnel. Il a été à la pointe des évolutions pédagogiques : expérimentation du contrôle continu des connaissances, mise en place des séquences éducatives en entreprises, des évolutions structurelles, création des BEP, du baccalauréat professionnel, de la mise en place de l'apprentissage public et du développement de la formation

continue. Parallèlement, il a œuvré pour faire reconnaître l'importance de leurs équipes de direction, obtenant la création des postes d'adjoint, des possibilités de promotions au grade de certifié en mai 1981 et s'est beaucoup investi dans la préparation du statut de 1988. Il avait retenu pour maxime : « Investir le présent pour, ensemble, construire l'avenir ». Le SNPDL publiait un bulletin périodique : *Le Lycée Professionnel*.

Ton syndicat était donc particulièrement bien implanté. Pourquoi avoir milité pour un regroupement avec le SNPDES ?

Le décret du 11 avril 1988 apportait pour l'ensemble des personnels de direction un statut particulier de grade et d'emploi. Il posait les bases de la situation actuelle en terme de recrutement : la direction des collèges, des lycées généraux, professionnels et technologiques ne connaissait plus de cloisonnement. Tous les personnels de direction voyaient leurs évolutions de carrières gérées de manière identique. C'est la raison pour laquelle, au CTPM du 22 décembre 1987, le SNPDL a été le seul syndicat qui, après avoir précisé un certain nombre de réserves et présenté des demandes d'améliorations, a apporté son soutien au texte présenté par l'administration.

La mise en application a, bien sûr, généré quelques réactions de mauvaise humeur ici et là, aussi bien dans la hiérarchie de l'éducation que parmi les collègues. Imaginer que des personnels de direction issus de personnels enseignants non agrégés ou certifiés d'origine puissent, par leur valeur professionnelle, voir leur carrière évoluer comme celles des autres était difficile à admettre par certains. Le SNPDL a dû s'employer à une mise

en application satisfaisante pour tout le monde.

Il fallait alors tirer toutes les conséquences de cette nouvelle donne : les personnels de direction pouvaient muter de lycées professionnels en collèges, en lycées généraux ou technologiques et inversement. Deux solutions se présentaient : les deux syndicats gardaient leurs champs de syndicalisation et les collègues devaient changer de syndicat en cas de mutation ou, s'ils ne voulaient pas devenir rivaux au sein de la FEN, cherchaient une solution plus intelligente : créer un nouveau syndicat enrichi de l'expérience du SNPDES et du SNPDL.

Comment cette solution a-t-elle été mise en œuvre ?

Il ne fut pas toujours simple de convaincre les collègues de la pertinence de ce choix. Il a fallu vaincre les préjugés, s'habituer à travailler ensemble, mieux se connaître. Les bureaux nationaux des deux syndicats ont alors mis en place une commission mixte de travail afin de mettre au point les statuts du nouveau syndicat. Nous avions, au SNPDL, un fonctionnement différent de celui du SNPDES. Si nos structures académiques étaient semblables, au plan national il en allait différemment. Le SNPDES disposait d'un siège, de permanents et réunissait un congrès national tous les deux ans. Le SNPDL avait son siège dans l'établissement du Secrétaire général et tenait chaque mois une réunion de son Bureau national dans un établissement parisien. Il réunissait un congrès national chaque année pendant les vacances de février. Il se tenait dans un établissement scolaire où environ 100 congressistes étaient logés en internat, ce qui limitait les frais. Si l'on ajoute un CSN par an en octobre, on comprend que,

sur 5 ans, la moitié du corps au moins participait aux instances nationales. Cela donnait un dynamisme particulier à notre action syndicale. On comprend dès lors la difficulté à se retrouver dans une structure bien plus importante et donc avec des contraintes plus lourdes. Un de mes grands regrets est d'avoir vu des militants importants du SNPDL s'investir dans la préparation du nouveau syndicat et ne pas continuer à militer dans ce dernier.

La création du SNPDEN au congrès de Clermont-Ferrand fut un grand moment syndical. Au moment où la FEN se déchirait, nous nous unissions. Certes, nous avons subi les contrecoups de la crise de notre fédération mais il fallait à tout prix éviter l'éclatement de ce que nous venions de construire. Nous y sommes parvenus et ce ne fut pas simple : les uns étaient attirés d'un côté, les autres de l'autre. L'unité a prévalu.

Et maintenant quel regard portes-tu sur ces vingt dernières années ?

Je les ai vécues en militant actif au Bureau national puis au secrétariat académique pendant huit ans, depuis 2001, en tant que pensionné, toujours militant mais avec un regard distancié.

J'ai apprécié les efforts déployés par les différents bureaux nationaux pour consolider et améliorer de façon très sensible les acquis statutaires et corporatifs. Les jeunes collègues peuvent difficilement mesurer le chemin parcouru en ce domaine. Je salue les avancées de la réflexion sur la notion de « métier » de personnel de direction. Le SNPDEN y joue un rôle considérable.

En pédagogie, l'Éducation nationale subit de plein fouet le désengagement de

l'État : suppression massive de postes, formation des personnels sacrifiée sur l'autel de la rigueur.

Le SNPDEN fait face avec courage et lucidité ; je souhaite que la situation puisse évoluer rapidement dans un sens positif afin que le syndicat puisse faire entendre sa voix tant en collège qu'en lycée avec, et vous comprenez pourquoi, une mention pour l'enseignement professionnel, particulièrement meurtri ces derniers temps. Un mot encore pour souligner, à l'image de *Direction*, la qualité de la communication au sein de notre syndicat.

Quelles évolutions envisages-tu pour le SNPDEN ?

Je n'ai pas de conseil à donner. L'avenir du syndicat, ce sont les actifs qui sauront, eux aussi, « investir le présent pour, ensemble, construire leur avenir ».

Que peux-tu nous dire en conclusion ?

20 années ont passé et je puis vous dire qu'aujourd'hui, je suis très fier du SNPDEN qui a atteint l'objectif premier que nous nous étions fixés entre 1988 et 1992 : créer et faire vivre un corps spécifique et unique de personnels de direction. J'en veux pour preuve ce qu'a écrit Philippe Tournier dans un de ses derniers éditos : « Cette unicité est une grande réussite : quel que soit l'origine, c'est finalement la valeur professionnelle qui s'est imposée comme déterminante ». Je me permets de préciser qu'avant 1988, nous n'étions pas très nombreux à oser, de peur d'être brocardés, militer pour atteindre un tel objectif.

Mon souhait syndical est donc simple : continuons à faire vivre ce concept et ne nous en éloignons jamais. Cela fait la force du SNPDEN. □



Edmond BENAYOUN
Secrétaire général du SNPDES
de 1980 à 1992

Le SNPDES

Direction: Puisque tu es notre plus ancien secrétaire général, nous avons pensé que tu pourrais nous présenter un historique de la syndicalisation des personnels de direction de 1962 à 1992.

Edmond Benayoun: Même si cela paraîtra fastidieux à l'immense majorité des adhérents du SNPDEN ? Il me semble nécessaire que les plus jeunes sachent d'où nous sommes partis pour arriver au syndicat d'aujourd'hui.

Première évidence : la syndicalisation des personnels de l'enseignement secondaire est, incontestablement, la conséquence heureuse de l'évolution des structures de notre secteur de responsabilités induites par la volonté politique de démocratisation de l'enseignement.

Il faut savoir qu'à la veille de la fusion de 1962 coexistaient dans les établissements secondaires, mais non syndicalement :

1. Proviseur de lycée de garçons et directrices de lycées de jeunes filles (un par département à l'exception de Paris et de quelques grandes métropoles régionales),
2. Principaux et directrices de collège (essentiellement dans les sous-préfectures).
Ces deux types d'établissement scolarisaient les élèves de la 6^e à la terminale.
3. Directeurs de lycées techniques et leurs adjoints,
4. Censeurs des lycées.

La création de CES (plus tard dénommés collèges) en 1962 modifia considérablement la donne : dans la plupart des communes de notre pays virent le jour des

établissements autonomes de 1er cycle (6^e à 3^e).

S'impose alors aux différents syndicats de personnels de l'enseignement secondaire la nécessité d'un regroupement de toutes ces catégories pour la défense en commun, avec une efficacité accrue, des intérêts de la profession.

C'est en 1962 que la fusion fut décidée avec la création du sigle SNPDES affilié à la FEN. Ainsi les très nombreux principaux de CES (on en créa entre 1964 et 1970, parfois jusqu'à 1.000 postes) donnèrent rapidement une dimension importante et une nouvelle capacité d'action à notre corporation.

Pour tous ceux qui connaissent l'histoire du syndicalisme en France, cette fusion fut, à notre modeste échelon, une expérience quasiment unique dans un monde syndical français terriblement divisé depuis le congrès de Tours et qui l'est dangereusement resté jusqu'à nos jours.

On ne peut que rendre hommage à Robert Lamicq qui fut la cheville ouvrière de cette réussite et qui reste inoubliable pour tous ceux qui le côtoyèrent alors. Brillant normalien supérieur, il maniait la langue française, tant à la tribune de nos instances nationales que dans ses éditoriaux, avec une richesse et une puissance qui enchantèrent à jamais le bon souvenir de tous ceux qui l'ont connu.

Le statut de 1988 et ses conséquences pour le SNPDES

Il faut rappeler que, dès 1962, notre principale revendication, alors que nous n'étions titulaires que de notre grade d'enseignant ou de personnel d'éducation avec une situation d'emploi ne présentant



aucune des garanties réglementaires, était la création d'un véritable statut de grade de personnel de direction.

Pour la petite histoire et pour notre bonheur aussi, c'est René Monory, ministre de l'Éducation nationale, qui fait déboucher cette revendication, malgré l'opposition de la Fonction publique. Et je ne résiste pas au plaisir de vous raconter que ce politicien... arracha la signature du Président Chirac, à sa descente de l'avion qui le ramenait d'une visite de campagne électorale dans un territoire d'outre-mer, quelques jours avant la fin de son mandat.

D'une situation où les personnels de direction partageaient en retraite avec les indices

de leur grade de professeur, agrémentés de quelques points d'indice correspondant au classement de leur établissement, le pas était significatif.

Pour fixer les esprits, le 18 avril 1992 (après 4 ans d'application des nouveaux textes), 5.887 chefs d'établissement et adjoints avaient obtenu une promotion interne de grade (pratiquement la moitié de notre corps). Le gain minimum étant de 118 points d'indice. Ce même jour, le syndicat comptait 7.284 adhérents.

La dernière étape de la fusion

En 1988, dès la parution du statut, les principaux adjoints de collège avaient rejoint le SNPDES à la suite d'un accord avec le

SNI-PEGC qui ne posa aucun problème.

Enfin, en 1992, nous rejoignirent les promoteurs de LEP (plus tard lycées professionnels) après une pratique et des échanges unitaires qui nous firent parvenir à la syndicalisation au SNPDES de tous les personnels de direction des établissements secondaires de notre pays.

Je tiens, en cette occasion, à saluer chaleureusement le rôle que jouèrent alors Michel Hory, secrétaire général du SNPDLP, et André Ouaggini.

Que pensez-vous de la situation actuelle des personnels de direction ?

Retraité depuis 19 ans, je n'aurai pas l'outrecuidance d'émettre une opinion. Je dirai simplement, à partir de mes observations de citoyen toujours engagé, que le mal essentiel de notre enseignement secondaire reste la profonde inégalité entre les établissements. Nul doute qu'elle doit entraîner de profondes inégalités d'exercer pour la fonction de direction. Je reste frappé par la constatation que, malgré les préventions affichées par ceux qui nous gouvernent, la situation que j'ai quittée en 1993 n'a pas évolué et même qu'elle s'est aggravée.

Une nouvelle démocratisation reste à faire : celle qui donnera à tous les oubliés, en situation d'échec dans nos établissements, de véritables chances de s'en sortir.

En conclusion, mes derniers mots de secrétaire général à Clermont-Ferrand furent : « Bon vent au SNPDEN ». Je me réjouis que l'histoire ne m'ait pas fait mentir. □



1992

JANVIER

Présence affirmée et reconnue du SNPDES au Conseil supérieur de l'Éducation (CSE)
Rapprochement SNPDLP/SNPDES amorcé au congrès d'Avignon
Fin annoncée du concours de personnel de direction de 3^e classe ; extinction de la 2^e classe de la 3^e catégorie

FÉVRIER

Élections professionnelles de décembre 1991 : 65,2 % (en hausse)

MARS

Déjà les cartables trop lourds sont évoqués !

AVRIL

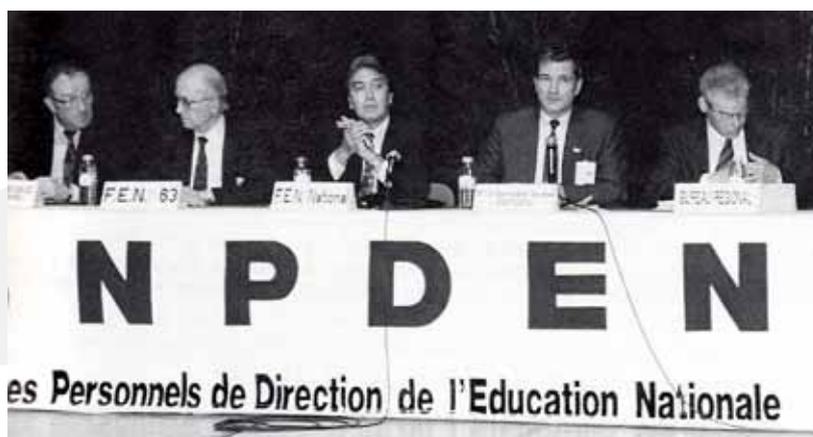
Jack Lang, ministre de l'Éducation nationale, remplace Lionel Jospin
Un principal agressé à Bourges
Au BN (Bureau national), 5 femmes sur 28 membres !
Domaine pédagogique : priorité à l'élève, rôle pédagogique des personnels de direction, égale dignité des formations

JUIN

Publication des statuts du SNPDEN
En classe 2.2, âge moyen de promotion : 54 ans
600 postes de personnels de direction non pourvus !
Querelle avec le SNES accusateur : « merci patron ! », détournement de fonds (argent des photocopies)

NOVEMBRE

Laïcité et foulard islamique (collège de Montfermeil)



Congrès

Clermont-Ferrand

8 au 11 avril 1992

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL :

Marcel Peytavi

SECRÉTAIRES GÉNÉRAUX

ADJOINTS :

Bousquet,

Durieux,

Hory,

Poggi



SECRÉTAIRES NATIONAUX :

Bousquet (corpo),

Poggi (équipement),

Hory (pédagogie),

Durieux (vie syndicale)

POUR « SAUVER » LA FEN

« LA MONTAGNE » 11/4/1992

L'hymne à l'union des personnels de direction

Au rebours des luttes fratricides qui déchirent la FEN (1), proviseurs et principaux du public sont unitaires. En congrès à Clermont-Ferrand, ils ont démantelé les deux syndicats SNPDES et SNDPLP et créé le Syndicat national des personnels de direction de l'Éducation nationale. Il se place en mission de bons offices auprès des frères ennemis, SNES et SNI-PEGC, « pour sauver la FEN » dont le secrétaire général, Guy Le Néouannic rappela « les règles du jeu ».

TRÉSORIER :

Hui

PERMANENTS :

Dejean et

Le Prest



Congrès de 1992

Déclaration de constitution faite par Robert Bourgeois :

« Le SNPDEN, réuni en congrès à Clermont-Ferrand le 9 avril 1992, prend acte des votes des congrès du SNPDES et du SNPDLP relatifs au texte suivant : En vue de renforcer au sein de la FEN leur action pour la défense des intérêts matériels et moraux de leurs adhérents et la promotion de l'enseignement secondaire et professionnel publics, le SNPDES et le SNPDLP, réunis en congrès à Clermont-Ferrand le 8 avril 1992, décident la fusion des deux organisations en un seul syndicat national des personnels de direction de l'Éducation nationale (SNPDEN) ».



THÈMES DU CONGRÈS :

- Domaine corporatif : améliorer le statut de 1998, débloquer le butoir des indices terminaux (y compris pour les retraités), aller vers l'échelle unique
- Domaine pédagogique : orientation non subie des élèves et multiplication des passerelles, égale dignité des voies de formation
- Domaine professionnel : halte à l'accroissement des tâches
- Domaine de la gestion des carrières : clarté et transparence de la gestion des carrières, davantage de promotions (une promotion pour tous et une seconde au plus grand nombre)





Robert BOURGEOIS
Secrétaire national du SNPDEN
en 1993

Nous avons 20 ans



Le BN a souhaité donner un éclat particulier à cet anniversaire et *Direction* consacre un numéro spécial à l'événement, avec, notamment, les témoignages des anciens secrétaires généraux.

Sollicité, j'ai beaucoup hésité à répondre favorablement. Les anciens le savent, je ne suis qu'une très très modeste parenthèse dans une grande œuvre collective. Mon mandat n'a duré que quelques semaines au cours desquelles l'action syndicale a été consacrée uniquement à des clarifications internes qui méritent – peut-être ? – d'être précisées, en particulier pour les plus jeunes d'entre nous, même si le danger de raviver quelques plaies n'est pas à écarter, ce qui n'est évidemment pas mon intention.



Notre congrès fondateur fut préparé par de longues séances de travail, de mise au point de nos statuts et de définition des responsabilités, par une équipe permanente de représentants du SNPDL et du SNPDES dont les adhérents avaient souhaité la fusion rendue nécessaire par l'émergence du corps unique défini par les statuts de 1988. Les clefs du syndicat furent confiées à Marcel Peytavi et chacun trouva sa place au sein du BN. Tout devait nous sourire. Malheureusement, notre fédération, la FEN, entra dans une crise qui, par la suite, s'avéra mortelle. En effet, les courants de pensée – les tendances – qui la structuraient ne trouvèrent plus aucun terrain d'entente; des syndicats – le SNES et le SNEP – furent exclus. Ce fut l'éclatement et l'émergence de nouvelles fédérations, l'UNSA et la FSU.



Notre jeune syndicat ne fut pas épargné par ces turbulences et le BN perdit sa cohésion. Bien qu'un vote de tous les adhérents confirma dans un premier temps notre appartenance à la FEN, le Secrétaire gé-

ral, en toute honnêteté et en toute franchise, ne dissimula jamais une position contraire, partagée d'ailleurs par d'autres membres du BN. J'estimai à ce moment-là (fin de l'été 1993) que Marcel n'assurait plus son rôle de chef d'équipe et lui indiquai que ma confiance était ébranlée. Pour expliquer et comprendre – peut-être ? – mon attitude, un grand retour en arrière s'impose.

Ma première carte syndicale est estampillée SNI, année 1946-1947. C'est dire si j'ai connu le grand schisme syndical, la naissance du pluralisme syndical, et partagé les interrogations du monde de l'Éducation nationale qui finalement opta pour l'autonomie. J'adhérai sans réserve à la FEN, partageai la cause réformiste. Pourtant, au fil des années, je n'ai pas apprécié les affrontements idéologiques, souvent d'inspiration politique, les luttes – hélas ! – fratricides pour la conquête du pouvoir et, quand j'ai adhéré au SNPDES, j'ai aimé un exercice syndical à l'abri de ces combats stériles. Au SNPDEN, j'ai gardé le même état d'esprit, respecté les mêmes schémas et cru à un fonctionnement harmonieux, le souci de l'unité devant être le moteur de toutes nos actions.

J'admets sans aucune difficulté que mon intervention auprès du SG ait pu lui apparaître comme brutale, inappropriée et même partisane. J'admets aussi que Marcel exerçait son mandat au sein d'une équipe divisée et que, persuadé du bien-fondé d'une ligne qu'il voulait imposer, il ait pu souhaiter une évolution plus rapide du syndicat. Mais, pour moi, c'était aller à l'encontre du mandat qui nous avait été donné et que la voix du BN et la sienne ne pouvaient s'exprimer qu'avec l'aval du syndicat tout entier.

Contre toute attente, sa réponse fut la démission. Sollicité par plusieurs amis, je le

remplaçai au poste de SG, ce qui, dans mon esprit, ne pouvait être que provisoire. La suite fut rapide et déterminante pour l'avenir du syndicat. Pour faire court, je dirai que le CSN d'automne 1993 réprova ce changement à la tête du syndicat, ce qui provoqua l'élection anticipée d'un nouveau BN (la date normale se situant au printemps 1994). Deux listes s'affrontèrent, celle, menée par Marcel Peytavi l'emporta sur celle conduite par Pierre Bousquet et sur laquelle je représentais les retraités.

Ai-je été le vilain canard de la discorde en créant une situation inédite dans notre syndicat ou bien le catalyseur d'une clarifica-

eu qu'une seule préoccupation: l'unité du syndicat. Tout a été mis en œuvre pour que les sensibilités des adhérents ne soient froissées par aucune attitude partisane. Nous avons travaillé avec tous les syndicats; nous avons entretenu des relations confiantes, aussi bien avec la FSU qu'avec l'UNSA, notre fédération. Nous avons même souhaité, avec Jean-Jacques Romero notamment, la double appartenance. Il a fallu déchanter, nos partenaires ne partageant pas tous notre enthousiasme.

Cette attitude a renforcé l'adhésion à notre syndicalisme. Finalement, nous avons pu achever notre évolution de



l'épaisseur, au service d'une école qui a bien besoin que l'on soit attentif à sa santé, à son évolution et à sa réussite.

Nous avons le devoir de persévérer. Ceux qui, dans les années qui viennent, assureront les inévitables successions n'oublieront pas notre passé, j'en suis persuadé. Ils apporteront, eux aussi, leur enthousiasme,



tion rendue nécessaire par des résurgences idéologiques? Au fond, peu importe.

À la lecture de tous les témoignages exprimés dans ce numéro spécial, chacun admettra que nous avons tous la certitude que ceux qui se sont succédé au sein des différents BN, et singulièrement les SG, n'ont

« l'amicalisme » engagé vers un syndicalisme de conviction et d'action.

Tous ceux qui, au BN, dans les commissions paritaires, au sein des assemblées départementales et académiques, se réclament du SNPDEN savent qu'ils représentent une corporation qui a pris de

leur compétence, leur détermination à faire vivre le syndicalisme de leur époque. Ils auront tous à relever de nouveaux défis.

S'appuyant sur un syndicat en ordre de marche, ils sauront trouver les clefs de la réussite. C'est ce que je leur souhaite, avec confiance. □

1993

JANVIER

Les calendriers scolaires, quid du mois de juin ?



MARS

François Bayrou ministre de l'Éducation nationale

AOÛT

70 % des personnels de direction adhèrent au SNPDEN
Complexité de l'élaboration de l'EDT
Représentativité (décembre 1991) : 3 élus sur 4 en CAPN 1re classe. et 5 sur 6 en CAPN 2e classe ; 80 % des sièges en CAPA et 2/2 en CCPN des EREA

Intervention de Robert Bourgeois suite à la démission de Marcel Peytavi ; agitation à la tête du SNPDEN



OCTOBRE

CSN (conseil syndical national) extraordinaire à Marly-le-Roi : Philippe Tournier pose la question du rôle exact du secrétaire général dans notre organisation

Le minitel, outil de communication d'avant-garde !

DÉCEMBRE

Toujours beaucoup de postes d'adjoints non pourvus

Violence dans les établissements
Liste Peytavi élue (53,7 %) contre Bousquet (46,3 %)



L'éclatement de la FEN et le SNPDEN

À PEINE NÉ,
LE SNPDEN FAILLIT
BIEN DISPARAÎTRE !

Alors que le SNPDES et le SNPDLP venaient de célébrer leur union, le conseil fédéral de la FEN votait la « non affiliation du SNES et du SNEP » (6 mai 1992) au terme d'une interminable crise et de quelques épisodes rocambolesques. Le tout nouveau SNPDEN refusa de participer à ce vote, estimant qu'une décision d'une telle gravité ne pouvait se prendre ainsi. Ce fut aussi l'avis de la justice qui réintégra les exclus le 22 juillet dans l'attente d'un congrès convoqué pour le 6 octobre. Le SNPDEN, lui, consulta ses adhérents et le fit à chaque étape de la crise (il faut d'ailleurs souligner qu'il fut un des seuls à le faire). Ainsi consultés, les adhérents désapprouvèrent la décision d'expulsion à 54 %. Le panorama était d'emblée dressé : les personnels de direction se partageaient moitié-moitié quant à l'attitude à avoir dans cette crise ! Pourtant, lors du dernier vote par « tendances » qui caractérisaient la FEN (1988), la majorité fédérale UID obtenait 69 % des votes des personnels de direction, U & A 28 % mais une partie importante de ceux qui se reconnaissaient dans les orientations de la « majorité fédérale » répugnait profondément quant à la voie choisie. En octobre 1992, la FEN éclate définitivement. Lors du CSN de novembre, Marcel Peytavi déclarait : « Nous aurons deux rassemblements dont aucun n'atteindra 200.000 adhérents. L'éclatement, c'est la marginalisation du syndicalisme enseignant ». Ce fut pire : vingt ans après, c'est le total des deux

qui dépasse à peine 200.000 alors que la FEN, à ses heures de gloire, avait dépassé les 550.000 adhérents !

Pour le SNPDEN, que fallait-il faire ? Rester dans la FEN ? Adhérer à la FEN-bis ? Quitter toute fédération ? Au printemps 1993, les adhérents sont à nouveau consultés et se prononcent à 63 % pour le maintien dans la FEN. Les participants au CSN de mai 1993 pouvaient imaginer l'essentiel des difficultés derrière eux mais à la crise exogène succéda une grave crise interne. « Nous ne sommes pas pour autant au bout de difficultés » avait alors déclaré Marcel Peytavi : « Le clivage est fort entre ceux qui ont choisi de rester dans la FEN et les 37 % qui ont souhaité en sortir ». « Il y a bien des façons d'être dans la FEN ! » ajoutait-il. C'est autour de ce point que va se nouer la crise qui éclate le 26 août 1993 : le BN rejette un texte présenté par Marcel Peytavi qui ne recueille que 8 voix sur 25. Il démissionne et le BN élit dans la foulée Robert Bourgeois sans attendre le BN élargi aux SA du lendemain. Dix-huit secrétaires académiques sur trente protestent alors vivement contre ce qu'ils considèrent comme un « coup de force » et la CNC, alors présidée par Robert Monboisse, estime qu'il faut en appeler au CSN qui est réuni en décembre. Deux listes se présentent alors : une conduite par Marcel Peytavi et l'autre par Pierre Bousquet. Le 20 décembre 1993, le CSN élit la première par 130 voix (54 %) contre 112 (46 %) à la seconde. Toujours ce cinquante-cinquante !

Nouvellement réélu, Marcel Peytavi rejette l'idée « d'associer au BN une

minorité représentative de l'autre liste » mais souhaite que tous s'associent et conservent les responsabilités qu'ils avaient. Au congrès de Poitiers (mai 1994), c'est finalement une liste « d'union » intégrant des membres en vue de la liste de Pierre Bousquet qui est conduite par Marcel Peytavi. C'est alors la recherche conjointe d'une solution de compromis original qui est recherchée pour la question fédérale : celle de la double affiliation qui fut très sérieusement étudiée, y compris dans ses aspects les plus pratiques. Accepté (à vrai dire un peu sous la contrainte) par une FEN entre temps devenue l'UNSA-Éducation, cette voie qui aurait peut-être été novatrice et prometteuse pour le syndicalisme français fragmenté échoua à la suite du refus de la FSU de donner une réponse.

La grande manifestation de novembre 1994 contribua à tourner la page comme la rapide obsolescence des débats de 1992 et l'arrivée de Jean-Paul Roux à la tête de l'UNSA-Éducation. Le mot de la fin fut donné par le CSN de ?? : Jean-Jacques Romero, qui avait été élu sur la liste de Marcel Peytavi à l'occasion de la crise de 1993 et devenu secrétaire général en 1996, présenta à un CSN quasi unanime le retour complet du SNPDEN dans l'UNSA-Éducation. La page était tournée... □

1994



JANVIER

Mise en place à venir des Terminales ES, S et L et enseignement scientifique en L

AVRIL

Le chef d'établissement doit avant tout être un responsable pédagogique (initiative, impulsion, coordination, facilitation, évaluation)

Table ronde: demandes majeures des personnels de direction: accent sur le fondamental, redonner le rôle pédagogique aux fonctions de personnel de direction, simplifier le système d'enseignement et d'examen, revoir les procédures d'orientation, tendre à l'égalité des chances pour la diversité des traitements

Une bonne de Pasqua: « Lors des grèves des lycéens, que font les chefs d'établissement? »

MAI

Un vrai congrès: large volonté d'union. SNPDEN bien armé car il parle au nom d'une immense majorité.

JUIN

BN: 28 membres dont 7 femmes.

JUILLET

Un proviseur en garde à vue (un prof électrocuté sur une machine obsolète)
La revue du SNPDEN évolue

AOÛT

Confusion sur le service des vacances (déjà ou encore)

Concours des personnels de direction modifié: suppression du concours d'accès à la 3^e classe de la catégorie 2; 2 épreuves distinctes: un écrit d'admissibilité, un entretien d'admission

Point sur le concours: 12.671 candidats sur 6 années: 4.199 reçus, 599 démissions.



OCTOBRE

Relance de la polémique sur le foulard islamique; report du problème sur les personnels de direction

NOVEMBRE

Manifestation extraordinaire (6.000 personnes soit la moitié des personnels de direction dans la rue) sur les conditions d'exercice du métier, sur les responsabilités, sur la revalorisation et la dignité de la fonction suite à l'affaire du panneau de basket à Saint-Denis
Nécessité demandée d'une loi sur le foulard



DÉCEMBRE

Affaire du collègue Gibelo de Grenoble (accident dans un atelier de son LP)



Congrès

Poitiers

9 au 12 mai 1994

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL :

Marcel Peytavi

SECRÉTAIRES GÉNÉRAUX

ADJOINTS :

Lagarde,
Guimard

SECRÉTAIRES NATIONAUX :

Pierrot (corpo),
Guittet (vie professionnelle),
Vanel (pédagogie),
Bidjeck (vie syndicale)

TRÉSORIER :

Romero

PERMANENTS :

Menant et
Rollin



Dimanche 27 novembre 1994, Paris, lycée Louis-le-Grand



Avec quelque grandiloquence historique, nous pourrions paraphraser Goethe à la bataille de Valmy et écrire: « Que de ce jour et de ce lieu date une nouvelle époque du... SNPDEN ». En ce dimanche plutôt maussade d'automne, à l'heure du déjeuner dominical, la cour du Lycée Louis-le-Grand est déjà noire de monde et, depuis la rue St Jacques, des centaines de personnes continuent d'affluer à l'entrée de l'établissement.

Ici et là, des banderoles apparaissent, les têtes se lèvent vers une galerie supérieure, le silence se fait, la voix de l'orateur recouvre l'assistance: « Aujourd'hui, les problèmes que nous soulevons sont trop graves, trop urgents, trop majeurs pour la Nation même, pour que nous ne les posions pas à l'opinion publique tout entière; pour cela, il faut descendre dans la rue? Eh bien, nous voici, aujourd'hui, des milliers, toute la profession, dans la capitale, dans les rues de Paris jusqu'au ministère et à Matignon, pour dire les raisons de notre exaspération » (Marcel Peytavi, Secrétaire général (SG) du SNPDEN in Direction n° 24, décembre 1994). Les quelque 6.000 personnels de direction présents (source des renseignements généraux) vont, pour la première fois, manifester au cœur de la capitale.

Comment en sommes-nous arrivés là?

« Bizuth » au Bureau national (BN) depuis l'unité interne retrouvée au congrès de Poitiers (mai 1994), j'ai vécu alors une période charnière et intense de mon engagement syndical.

A l'issue du congrès, la motion « Action syndicale » mandatait le BN et son SG pour « faire entendre l'urgence de nos légitimes revendications ». Cependant, l'année scolaire se terminait, les vacances d'été passaient, la rentrée 94-95 arrivait et rien n'avait bougé. Le BN du 30 août et le BN élargi aux secrétaires académiques (SA) et aux secrétaires

départementaux (SD) du 31 haussaient le ton: « Le temps de la concertation est passé, le temps de l'action est venu ». Le BN propose dès septembre d'accélérer le mouvement d'une action d'ampleur nationale en direction du MEN, des recteurs, des préfets et des collectivités territoriales. Les diverses audiences ministérielles demeurent vaines ou dilatoires: entre « Nous avons commandé au ministre de trouver des solutions » et « Nous avons besoin de bons CE [chefs d'établissement] mais nous n'avons pas les moyens financiers pour les attirer » (En effet, à la rentrée, un nombre record de postes sont restés vacants et quelque 700 faisant-fonction - dont 80 pour l'aca-

démie de Versailles - ont dû être recrutés en urgence).

Le BN des 20 et 21 septembre fixe une semaine d'action nationale « déconcentrée » auprès des recteurs et des préfets (du 7 au 14 octobre) et pose le principe d'une action nationale pour fin novembre ou début janvier 1995. En effet, le mécontentement et la tension deviennent extrêmes sur deux dossiers majeurs:

1. Les conditions d'exercice de notre métier et de ses responsabilités (en particulier l'annonce de la comparution au pénal de notre collègue Françoise Louys - proviseure du lycée Paul Éluard à



St-Denis, après le décès accidentel d'un élève causé par la chute d'un panneau de basket auquel il s'était suspendu, et dont les tubes étaient rouillés à l'intérieur du béton recouvert de bitume).

2. La revalorisation morale et matérielle de nos fonctions (la loi de Finances 1995 n'ayant pas inscrit la moindre somme au titre de notre revalorisation).

Ainsi, comme tous les autres responsables syndicaux, rencontrons-nous le recteur le 10 octobre puis le préfet le 17, après une assemblée générale départementale extraordinaire... pour les informer de notre détermination vers une action nationale : « Puisque nous ne pouvons convaincre, il nous faudra contraindre ».

Le BN du 19 octobre constate que « les personnels de direction entrent dans un divorce total avec le MEN ». Le 20 octobre, le lycée Balzac accueille un conseil syndical national (CSN) particulièrement déterminé. D'une façon générale et constante, les secrétaires académiques font état d'une mobilisation exceptionnelle et d'une syndicalisation en hausse (in *Direction* n° 23 - novembre 1994). Le 21 octobre, dans la matinée, une délégation, accompagnée par l'ensemble du CSN, est reçue par le ministre de l'EN : François Bayrou propose l'ouverture de négociations, avec des conclusions techniques mi-novembre, pour aboutir à un « protocole d'accord » mi-janvier. Le principe d'une manifestation nationale à Paris étant acquis, en fonction de la double-lecture possible de la réponse du ministre (négociateur vraiment ou nous faire encore patienter), le choix de la date peut s'avérer d'une importance stratégique et capitale : au sein du BN, une large majorité suit le Secrétaire général favorable à une manifestation pour la

fin janvier, après les allers et retours des négociations avec le ministère. Cependant, au CSN, près des ¾ des membres poussent à une action rapide (fin novembre - début décembre) afin de faire pression sur le ministère.

À l'issue « d'un long débat, passionné, argumenté et responsable », le CSN, à la quasi-unanimité, retient la date du 27 novembre. Le BN du 9 novembre installe un collectif d'organisation de l'action, sous la responsabilité de Jean-Jacques Romero, et choisit les 8 slogans derrière les 3 mots-clés de la manifestation : « Dignité - Responsabilité - Sécurité ».

Dans les jours suivants, alors qu'en province les SA et les SD accentuent la mobilisation, à Paris, les responsables franciliens peaufinent l'organisation : de l'accueil des manifestants à la construction du cortège et à la constitution du service d'ordre...

Dans le même temps, les audiences ont repris avec le ministère, à la DGF, à la DPID (toujours défavorable) et même à Matignon (par l'intermédiaire de Jean-Paul Roux) : mais les choses n'avancent guère. Surtout deux événements ravivent l'inquiétude et renforcent notre détermination :

- le 17 novembre, notre collègue Francis Gibello, proviseur du lycée Vaucanson de Grenoble, comparaît devant le tribunal correctionnel sous le chef d'inculpation de « blessures involontaires », après l'accident survenu à un élève en atelier sur une machine-outil défectueuse. A cette occasion, le procureur « demande une peine qui ne soit pas de principe et que le proviseur soit déclaré coupable » ;
- le 21 novembre, nous sommes nombreux à Bobigny auprès de Françoise Louys lorsque le verdict tombe lour-

dement : condamnation (solidaire) du proviseur et de l'intendant à 2 mois de prison avec sursis. En quittant le palais de Justice, Françoise se retourne et s'adresse à Marcel Peytavi : « A dimanche ». « A dimanche, Madame la Provisseure ».

En ce dimanche 27 novembre, nos deux collègues sont ainsi en tête du cortège qui quitte le lycée Louis-le-Grand... L'événement médiatique du week-end est en marche. Dès 13 heures, Marcel Peytavi est interviewé en direct sur la Une ; tout au long de l'après-midi, l'ensemble des radios suit la manifestation et son ampleur exceptionnelle, celle « d'un cortège calme, sobre, digne et bien ordonné avec une réelle détermination ». *France Info* fait le point toutes les 7 minutes ; à 17h49, une dépêche *AFP* indique que « Provisseurs et chefs d'établissement de toutes les régions de France se sont retrouvés dans les rues





de Paris pour exprimer leur exaspération. Première manifestation de l'histoire de la profession. A l'appel du SNPDEN, ils protestent contre la dégradation de leur condition de travail ; le soir même, Claire Chazal ouvrira son 20 heures sur le cortège qui a sillonné les rues de Paris et Chantal Kimmerlin, sur *France 2*, après avoir gentiment ironisé sur « les personnels de direction collés pour la journée », soulignera « que l'on a manifesté à l'image de la profession, dignement, silencieusement et de façon raisonnable ».

Pour l'heure, alors qu'une délégation de 12 personnes conduite par le SG devait être reçue au MEN, elle se heurte à la limitation à 3 puis à 5 personnes autorisées à entrer pour rencontrer un membre du cabinet du ministre. Refusant cette réduction arbitraire, les membres de la délégation poursuivent jusqu'à Matignon pour déposer notre adresse au Premier ministre.

Au soir de cet « extraordinaire dimanche à Paris » (Marcel Peytavi), chacun pouvait désormais se poser la question : « Et maintenant ? »

L'après 27 novembre 1994

Dès le lendemain, la presse écrite – nationale et régionale – relaie l'ampleur médiatique de cette manifestation : de la photo 2/3 de page de la cour du lycée Louis-le-Grand, pleine à craquer, sous le titre « Ras-le-bol, les proviseurs » (*France Soir*) à « L'unanime colère des chefs d'établissement » (*Le Figaro*), c'était bien : « Le désarroi de toute une profession qui perceait » (*Libération*). Cependant, c'est sans nul doute Christine Garin, dans *Le Monde*, qui perçoit le mieux l'importance de l'événement : « Une première historique qui traduit à la fois un désarroi, la naissance d'un métier nouveau et l'émergence d'un sentiment collectif ».

De fait, cette première historique allait, très rapidement, acquérir une valeur symbolique et référentielle dans notre histoire syndicale. Alors même que l'éclatement récent de la FEN (congrès de Perpignan – décembre 1992) menaçait le tout jeune SNPDEN (créé au congrès de Clermont-Ferrand en mai 1992) dans son existence même, cette action d'ampleur nationale, mobilisatrice et fédératrice, allait renforcer son unité et sa force. Ainsi, alors qu'à la mi-décembre 1993, au cœur de la crise, la syndicalisation marquait le pas avec 4.700 adhérents, à la mi-décembre 1994, nous étions désormais 6.400 unis et confiants dans le SNPDEN. Surtout, ce jour-là était né, au-delà d'éventuelles divisions, le sentiment d'appartenance à un corps spécifique.

Dans les semaines qui suivirent la manifestation, le maintien de l'action syndicale (en particulier le blocage de la remontée des TRMD), tout au long des diverses séances de négociations, aboutit dans la nuit du 27 au 28 janvier – date de la réunion du CSN extraordinaire de Créteil – à la remise d'un texte déclinant les décisions ministérielles en matière corporative d'une part et dans le domaine de la responsabilité et des conditions de travail d'autre part (in *Direction n° 26* – février-mars 1995). Cependant, au-delà des avancées ministérielles significatives (235 millions de francs, compte non tenu de l'application des accords Durafour à la 2.2) et des engagements pris par ailleurs, un changement fondamental était inscrit au point III - 12 de ce document, celui des « chefs d'établissement » en « personnels de direction ». Il appartenait désormais au SNPDEN, devenu « insupportable mais incontournable », de préparer un nouveau statut de « responsables »... □



Philippe MARIE

1995

JANVIER

Affaire du foulard à Faidherbe

MARS

Lettre de Deschamps (SNES FSU) à Marcel Peytavi : refus du SNES de nous avoir dans leur syndicat (la FSU) car les personnels de direction sont encore pour la FEN

Salaire (toutes indemnités comprises) d'un proviseur hors-classe en 4^e catégorie exceptionnelle : 4.500 euros bruts/mois, d'un adjoint de 2^e classe en 3^e catégorie : 3.300 euros bruts mensuels

MAI

58 % des lycées équipés de distributeurs de préservatifs (Caen : 1^{re} académie ; Aix-Marseille : dernière)

JUIN

Barre des 9.000 syndiqués franchie

JUILLET

Les 10 ans du bac pro, une réussite : à l'époque, c'était en 4 ans (2+2)

Le SNPDEN va présenter sa liste sous son seul sigle aux élections professionnelles

SEPTEMBRE

3 collègues sur 4 sont représentés par le SNPDEN

OCTOBRE

Conseils de discipline : 44 exclusions annulées sur 74 pour signes ostentatoires. On en est à consulter les arrêts des tribunaux qui se contredisent.

Besoin d'une loi

Nouveau : 1 femme SA et 17 femmes SD

NOVEMBRE

Octobre 1995 : Alain Juppé fait descendre 5 millions de grévistes dans la rue

François Dubet (sociologue de renom) travaille 1 an dans un collège ZEP.

Conclusion : programmes faits pour des élèves allant à Henri IV et surestimation des problèmes sociaux



1996

FÉVRIER

SNPDEN interlocuteur premier du MEN
CAPN : 4 élus sur 4 en 2^e classe ; 3 sur 4 en 1^{re} classe ; CAPA : 139 commissaires paritaires sur 158
Acquittement de Françoise Louys (affaire du panneau de basket du 5 décembre 1991)
Marcel Peytavi décide de ne pas se représenter

MARS

Juppé stigmatise la violence à l'école. Le SNPDEN fait son enquête. Résultat : 25 établissements sur 11.600 seraient soumis à des violences
Rapport d'activités du BN : unité du SNPDEN reconstruite, forte audience, politique d'indépendance et d'équilibre
La décentralisation enfin passée dans les mœurs
Fin de la « radiation des cadres » pour les personnels de direction partant à la retraite mais admission à la retraite ; fixation de l'honorariat, de plein droit après 20 ans effectués pour le service public
Commission Fauroux : dresser l'état des lieux du système éducatif et élaborer des propositions. Conclusion : faire un audit permanent de l'école

AVRIL

Table ronde à Matignon sur la violence à l'école : réduire la taille des établissements, revoir la carte ZEP, 24 élèves par classe, pédagogie diversifiée, aide individualisée, HS transformées en poste...
Nouveau dans la revue : sponsoring avec Orangina... Secouez-vous!

JUIN

Jean-Jacques Romero : le syndicat est force de propositions (lutter contre l'ultralibéralisme, élaborer le nouveau statut de l'an 2000)
Déséquilibre hommes-femmes évoqué, enfin...
Vuallat (SNES) : Les personnels de direction se verraient confier un pou-

voir pédagogique et de recrutement?
Pas d'accord
Nouveau : Création de la cellule juridique du SNPDEN

JUILLET

On commence à évoquer la comparution de plus en plus fréquente devant les tribunaux
Coup de plume : être et resté adjoint, autrefois, n'était pas vécu comme une tare (article dans Direction)

AOÛT

BN : sur 28 membres, 7 femmes
Mise en œuvre définitive et intégrale du relevé de décisions ministérielles (le Durafour : NBI et ISS revalorisées), mise en chantier du statut des personnels de direction de l'an 2000

SEPTEMBRE

Premier témoignage dans la revue de collègues en activité
Dossier spécial collègue (pour un collègue démocratique) : rappel : 1982, rapport Legrand, 1987, rapport Lesourne, 1989, rapport Bourdieu-Gros, 1991, rapport Conseil national des programmes 1, 1994, rapport n° 2, 1996, rapport Fauroux

NOVEMBRE

Un proviseur du 93 en garde à vue suite à une bagarre dans son LP, un principal du 58 agressé, un principal-adjoint agressé dans le 77.

DÉCEMBRE

NBI signée le 3 décembre 1996-1997, année des états généraux des lycées et assises du collège (enseignement public : pour quelles finalités ? lycée, pôle de formations ; mission de la formation initiale : trop de cours et d'empilement des connaissances ; modification des relations profs/élèves ; procédures d'orientation trop lourdes.



Congrès

Saint Malo

6 au 10 mai 1996

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL :

Jean-Jacques Romero

SECRÉTAIRES GÉNÉRAUX

ADJOINTS :

**Guimard,
Ouaggini**

SECRÉTAIRES NATIONAUX :

Pierrot (corpo),
Guittet (vie professionnelle),
Decroux (pédagogie),
Guimard (vie syndicale)

TRÉSORIER :

Guichon

PERMANENTS :

Brizot et
Puchois



1997



JANVIER

Nouvelle présentation de la revue avec l'apparition du logo du SNPDEN
On commence à parler de la vidéo-surveillance : légale ?

MARS

Réforme des CPGE, an II
Des téléphones fixes, des faxes mais pas encore de mobiles, ni de généralisation d'Internet...

MAI

Le chef d'établissement, animateur ou pédagogue ? Compétence du personnel de direction : organisation des enseignements, pilotage, évaluation, conseils de classe et orientation, vie scolaire et actions éducatives



JUIN

Départ de François Bayrou et arrivée de Claude Allègre et de Ségolène Royal

OCTOBRE

Allègre et Royal communiquent beaucoup, lancent des idées intéressantes, pas toujours adroites, parfois inacceptables. Le Gouvernement accorde sa priorité à l'enseignement : budget en hausse
Réemploi des MA, allocation de rentrée revalorisée, 4.000 postes d'aides-éducateurs créés
Spécial statut de l'an 2000 (Direction 51, hors-série) : mettre fin au tiraillement entre les tendances jacobines de l'État et la poussée forte de la décentralisation



NOVEMBRE

Nouveau : BN élargi

DÉCEMBRE

CSN : la volonté forte du syndicat, que les personnels de direction aient la confiance de leur hiérarchie en toutes circonstances, ne pas oublier l'intérêt des élèves.





Jean-Jacques ROMERO
Secrétaire général du SNPDEN
de 1996 à 2002

1996-2002

Direction: Tu arrives à la direction du SNPDEN en 1996, à Saint-Malo. Où en est le SNPDEN ?

Jean-Jacques Romero: Le fonctionnement interne du syndicat s'est stabilisé après le congrès de Poitiers mais « la question fédérale » est loin d'être résolue; l'équilibre interne reste fragile. Se centrant sur ses revendications propres, le SNPDEN a mis en place une action forte dont le point culminant a été la manifestation nationale du 27 novembre 1994 (6.500 collègues dans la rue), un important ensemble de mesures (relevé de conclusions Bayrou) a été obtenu.

Dans quel contexte politique se situe l'action du SNPDEN pendant la période 1996-2002 (congrès de Nantes)?

Jacques Chirac vient (1995) d'être élu président de la République. François Bayrou est toujours ministre (1993-1997). Après la dissolution de l'Assemblée nationale de 1997, les électeurs portent la gauche plurielle au gouvernement. Claude Allègre, aux idées parfois intéressantes mais aux propos trop souvent provocateurs, est débarqué en avril 2000; Jack Lang lui succède pour remettre le calme et tenter de réinstaurer la confiance. La période entière est marquée par la montée du Front national dont le point culminant se manifeste lors la désastreuse élection présidentielle de 2002.

Quels auront été, pour le syndicat, les points les plus significatifs de cette période?

Avec le retour de Michel Hory - dernier secrétaire général du SNPDL, un des deux « pères fondateurs » du SNPDEN - au BN, le nouveau Bureau national finalise l'unité

retrouvée du SNPDEN. Le congrès de 1996 lance trois grands chantiers:

- Élaboration d'un corps de doctrine pédagogique que les événements des dernières années ne lui ont pas permis de bâtir. Ce chantier se déroulera, comme prévu, sur un an et passera par l'organisation des « États généraux des lycées » (décembre 1996) puis des « Assises sur le collège » (mai 1997). Le syndicat tout entier sera mobilisé.
- Construction d'une réponse à la question fédérale. La piste lancée sera celle de la « double affiliation » du SNPDEN à la FEN et à la FSU. Il faudra 3 ans au syndicat (CSN de novembre 1998 puis de mai 1999) pour trouver les moyens qui l'amèneront, resté uni, à prendre toute sa place dans la FEN en y exerçant ses droits et devoirs et en conservant le dialogue avec les syndicats issus de l'ancienne FEN.
- Revendication de la mise en place d'un « statut de l'an 2000 ». Quatre années de réflexion, de luttes et de négociations aboutiront au protocole d'accord qui sera signé avec Jack Lang le 27 novembre 2000 puis, un AN PLUS TARD, AUX TEXTES D'APPLICATION.

Revenons un instant sur la question fédérale.

Le concept de « double affiliation » est utopiste mais pas irréaliste.

Il n'est évidemment pas vu d'un bon œil par la FEN et les relations sont parfois tendues. Cependant, Jean-Paul Roux, secrétaire général de la FEN à partir



de 1997, comme moi-même, nous attachons à éviter l'irréparable tant dans les déclarations que dans les décisions. Et, d'ailleurs, la FEN et la plupart de ses syndicats auront toujours été à nos côtés, et parfois de façon décisive, dans les négociations statutaires.

La FSU, à l'origine, y paraît plus favorable, ayant tout à y gagner. Mais prise dans ses propres contradictions ou déchirements, en désaccord profond avec nous sur la réforme du lycée et, surtout, sur la place des personnels de direction et leur rôle pédagogique, elle finira par fermer la porte. Après avoir rejeté la notion de « double affiliation », elle exige de nous (janvier 1998) que toute avancée vers la signature d'une convention régissant nos rapports ait pour corollaire notre départ de la FEN. C'est inacceptable pour le SNPDEN; prenant acte de cette position forte mais non surprenante à cette date, et après que l'ensemble des syndiqués eurent intégré toutes les données de la situation, le SNPDEN décide de s'ancrer définitivement dans la FEN (qui deviendra l'UNSA-Éducation).

Le SNPDEN aura ainsi atteint son triple objectif: préserver l'unité du SNPDEN, rester fédérés, garder le dialogue avec les syndicats que les personnels se sont donnés. Pendant ces années, toutes les décisions sur cette question seront prises à la quasi-unanimité des participants à nos instances (CSN ou congrès).

Et le statut de l'an 2000 ?

Notre doctrine est à élaborer. Ce chantier nous demande deux ans et demi. Le congrès de Reims n'ayant pu conclure, c'est le CSN, à Créteil, qui le fait (octobre 1998).

Nous savons que, si nous voulons obtenir des avancées indiciaires significa-

tives, il est absolument indispensable de découpler notre grille indiciaire principale de celle des corps d'origine. Nous utilisons, avec l'appui de notre fédération, les négociations Durafour qui, outre les avancées indiciaires immédiates, finissent par mettre en place une grille de la 2.2 distincte de celle des certifiés (novembre 1997). Ce point essentiel n'a pas forcément été perçu comme tel par nos syndiqués mais il constitue cependant la base sur laquelle peut se construire un nouveau statut et sans laquelle toute avancée serait limitée par le risque de demandes reconventionnelles.

Nous devons ensuite obtenir l'ouverture de réflexions avec le ministère. Le Bureau national, en liaison étroite avec les secrétaires académiques, met en place dès le début de l'année scolaire 98-99, une activité intense des syndiqués qui prend des formes multiples et qui ne faiblira pas pendant plus d'un an: hiérarchisation des tâches, blocages, manifestations, semaine des personnels de direction, rencontre nationale à la Mutualité, audiences massives au ministère, manifestation du CSN, etc. Claude Allègre confie au recteur Blanchet (octobre 1998) la mission de fournir un rapport sur « La revalorisation du rôle des chefs d'établissement de l'enseignement secondaire ». Lors de la séance inaugurale, nous affirmons une haute idée de notre fonction et de notre métier; nous revendiquons une stature (« Diriger, en avoir le temps et les moyens ») et un statut. C'est pourquoi il nous paraît indispensable que l'ensemble des forces de l'Éducation nationale participe à la définition de cette stature. À notre demande, le recteur ouvre la commission à l'ensemble du monde éducatif (enseignants, parents, élèves) ainsi qu'aux élus et sa réflexion se décentralise sur tout le territoire. Une fois le rapport publié (mai 1999), nous obte-

nons en octobre 1999 l'ouverture de négociations (des objectifs, une méthode et un calendrier) sous la direction de M^{me} Céline Wiener, IGAEN; elles progressent mais se trouvent ralenties par le très fort mouvement de contestation qui ébranle le ministre et aboutit à son éviction (avril 2000).

Dès sa nomination (immédiatement après les principales fédérations, le SNPDEN est le premier syndicat à être reçu par le nouveau ministre), nous exigeons de Jack Lang la poursuite des négociations. Après le feu vert donné par Jospin, elles reprennent (mai 2000), directement pilotées par le cabinet. Elles se terminent à la fin du mois d'août, en dépit de tentatives peu reluisantes de la FSU jusque dans les tout derniers jours précédant la cérémonie publique; les conclusions sont approuvées par le CSN et le protocole est signé en novembre, alliant une haute définition du métier et son indispensable traduction statutaire. Il sera, à notre demande, publié au BO.

Un bilan ?

Je retire une profonde satisfaction de cette période particulièrement fertile. Je suis intensément fier d'avoir dirigé notre organisation, fier de son intelligence collective et de sa puissance tranquille. Après que j'eus décidé de ne pas solliciter un quatrième mandat, les objectifs de Saint-Malo étant atteints, c'est avec émotion que j'ai repris à la tribune du congrès de Nantes cette phrase de Barbara: « Je vous remercie de vous ».

Certes, ce ne fut pas un long fleuve tranquille. Difficiles furent certaines réunions statutaires, âpres et tendues certaines relations avec nos interlocuteurs (syndicaux ou politiques), violents les coups reçus (et, avouons-le, rendus...).

Mais quel intense bonheur de se sentir globalement à l'unisson avec ses collègues et respecté comme représentant d'une profession toute entière, reconnue dans ce qu'elle est et par ce qu'elle fait. Que de relations durables, voire d'amitiés, se sont nouées avec la plupart de ceux avec qui j'ai travaillé pendant ces 6 ans.

Et puis, la vie continue. Le SNPDEN, dans des conditions particulièrement difficiles, est plus que jamais respecté ou craint et il est toujours resté digne de cette appréciation qu'a portée sur lui, à cette époque, l'un des plus hauts responsables du ministère: « Le SNPDEN? Insupportable mais indispensable ». □

1996-1997 : Le SNPDEN se dote d'une

Le SNPDES, le SNPDL puis le SNPDEN n'avaient pas attendu cette date pour parler « éducation et pédagogie » mais c'est à cette période qu'une politique globale fut élaborée collectivement pour le collège et le lycée.

Il y a 15 ans, le collège était déjà le niveau le plus délicat du système éducatif. On avait eu droit à une campagne de communication autour du « nouveau contrat pour l'école » qui posait plus d'interrogations aux personnels de direction qu'il n'apportait de réponses et de solutions. S'ouvrait en fait, devant nos yeux ébahis, l'ère de l'effet d'annonce avec son cortège « d'expérimentations », de mises en œuvre précédant toute parution de texte, de déréglementation.

François Bayrou, le ministre de l'époque, agitait le cocotier sans que la récolte ne soit abondante pour les collégiens. Les coups médiatiques se succédaient sans que, pour autant, l'on aborde les problèmes de fond posés à ce qu'on appelait à l'époque « le maillon faible du système éducatif ».

UNE DÉMARCHE NOUVELLE

Face à cette agitation, le SNPDEN avait senti la nécessité de serrer les rangs, de partager et d'approfondir la réflexion. C'est pourquoi, dès 1995, la commission « éducation et pédagogie » du Bureau national avait constitué un groupe de travail « collège » élargi qui se réunissait régulièrement et phosphorait allègrement ⁽¹⁾. C'était une démarche nouvelle dans le syndicat.

Cela devait déboucher, à la sortie du congrès de Saint Malo, sur cette formule largement reprise par les médias et qualifiant l'action du ministre comme étant celle de « la non réforme du collège » alors même que monsieur Bayrou s'évertuait à se construire une image de visionnaire ⁽²⁾.

Mais, plus fondamentalement, le congrès avait décidé d'ouvrir deux grands débats éducatifs : les assises du collège et les états généraux du lycée.

Ces deux initiatives occupèrent la commission « éducation et pédagogie » une année scolaire pleine, de discussions dans les académies aux synthèses nationales, pour parvenir enfin à deux textes largement diffusés, l'un sur le lycée, l'autre sur le collège.

LE LYCÉE

Pour le lycée, le débat, coordonné par Bernard Lefèvre et Michel Hory, devait déboucher sur un texte d'orientation qu'il n'est pas possible de détailler ici mais dont la pertinence frappe avec le recul.

Après avoir rappelé les trois missions du lycée (formation initiale, insertion, formation continue), le texte insiste sur la nécessité de former l'individu (mettre en



place un socle de savoirs mobilisables, apprendre à devenir citoyen, développer l'esprit critique et acquérir une culture) et de le préparer à la vie professionnelle (qualifications polyvalentes, aptitude à la réalisation concrète, préparation à une orientation positive, intégration de la référence au monde professionnel).



politique éducative

Le texte propose alors la création « d'une entité polymorphe » comme vecteur de la réussite pour tous : « un seul lycée pour un ensemble de formations sur un secteur géographique donné avec parcours diversifiés et passerelles multiples en réalisant l'intégration des voies générales, technologiques, professionnelles, initiales et continues, des BTS et des CPGE ».

Le texte détaille enfin des propositions pour répondre aux horaires trop chargés, à un empilement de connaissances insupportable, à la lourdeur des procédures d'orientation, à l'aberration d'examens ingérables et à la nécessité de placer les lycéens en situation de production individuelle.

LE COLLÈGE

Concernant le collège, l'approche était plus fondamentale. Partant du constat



qu'il fonctionnait comme une propédeutique au lycée d'enseignement général, que – par là – il opérât une sélection par l'échec, hiérarchisant ainsi les voies d'orientation ultérieures, il fallait y réaliser une véritable transformation de fond.

Le collège pour tous était à construire avec une diversité des parcours, mais avec un objectif commun à tous les élèves : l'atteinte d'un socle commun de connaissances et de compétences ; l'acquisition de savoirs, de savoir-faire et de savoir-être ouvrant la possibilité de tous les choix d'orientation.

Dans cette logique, le principe était que la place de chaque élève de cette classe d'âge était au collège, excluant ainsi les orientations précoces.

Cette approche nécessitait par ailleurs la remise à plat des programmes dont l'encyclopédisme et le totalitarisme disciplinaire étaient une aberration, ainsi que celle de l'organisation de la semaine scolaire elle-même.

Enfin et surtout, il s'agissait de faire évoluer les pratiques pédagogiques et, pour

cela, d'engager une vigoureuse politique de formation. Une révolution des mentalités en quelque sorte !

Nous avons vécu là, dans le SNPDEN, une période passionnante et utile. Nous avons fait avancer des idées mais – en gros – la doctrine élaborée alors reste d'actualité. L'essentiel est – me semble-t-il – encore à construire ⁽³⁾. □

Jean-Philippe Decroux
Secrétaire national

Commission « éducation et pédagogie »
de 1994 à 1998.

1. Je ne peux résister à la tentation de communiquer ici la liste des pionniers de ce groupe que je présidais, flanqué de Colette Guibert et de Mireille Vincent : Aline Albert (Nantes), Éliane Autin (Caen), Jacky Courtois (Poitiers), Georges Didier (Reims), Michèle Etienne (Rennes), l'inoubliable Jean Fouquet (Amiens), Paul Fournier (Grenoble), Pierre Girault (Créteil), Marie-Ange Henry (Versailles), Jacques Luigi (Nice), Christian Quesque (Paris) et un certain Philippe Tournier (Lille).
2. Je me souviens d'ailleurs qu'à l'audience qui a suivi notre congrès, nous avons dû subir les foudres du ministre face auquel, naturellement, Jean-Jacques Romero ne recula pas d'un pouce (notre photo).
3. D'ailleurs, les propos récents du président de la République sur le collège et son organisation ont le mérite de nous rajeunir, nous renvoyant à des conceptions qui sont bien antérieures à ces quelques souvenirs que je viens d'évoquer...

1998



JANVIER

Pourquoi sommes-nous attachés à la présidence du CA? Garantir le caractère national du système, gérer le peu d'autonomie est de la responsabilité du chef d'établissement, associer tous les partenaires

Projet d'établissement: traduction écrite d'une analyse commune de la situation de l'EPL et de la politique suivie ensemble



AVRIL

Intégration des retraités de la 2.3 dans la nouvelle grille

Commission Blanchet! Objectif: centrer la politique éducative sur l'élève en conduisant une démarche de projet.

Mise en place de groupes de travail « Blanchet » animés par des acteurs de terrain

Plan de rattrapage pour l'école nécessaire en Seine-Saint-Denis

Concours 1998 : 654 lauréats (331 hommes et 323 femmes); moyenne d'âge: 45 ans



MAI

Congrès de Reims: Foin des rapports: on veut des décisions et on attend des réformes

AOÛT

BN: 17 hommes et 11 femmes

OCTOBRE

Vente du siège du SNPDEN, rue de Hauteville, acheté en 1984

DÉCEMBRE

Le Durafour enfin publié au Journal officiel

Malaise des personnels de direction et parallèlement baisse du nombre de candidats au concours



Congrès

Reims

11 au 15 mai 1998

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL :

Jean-Jacques Romero

SECRÉTAIRES GÉNÉRAUX

ADJOINTS :

Guibert,
Guittet

SECRÉTAIRES NATIONAUX :

Bellier (corpo),
Marie (responsabilités),
Lefèvre (pédagogie),
Decroux (vie syndicale),
Bureau-Garonne (conditions
de travail)

TRÉSORIER :

Guichon

PERMANENTS :

Jacquemard et
Rivelli



1999

JANVIER

9 élus sur 11 à la CAPN, 147 sur 173 aux CAPA

Nouveau : les problèmes d'informatique et de logiciels apparaissent de manière exponentielle

Nouveau : Paroles données aux SA et SD dans la revue

FÉVRIER

Représentation aux élections professionnelles en hausse

Installation du nouveau siège du SNP-DEN, rue Béranger

AVRIL

Mettre l'élève au centre du système éducatif

Gare à la judiciarisation !

Article consacré à l'historique de la syndicalisation des chefs d'établissement depuis 1955

MAI

Publication du rapport Blanchet
Introduction des médiateurs académiques

JUIN

On parle sérieusement de l'évaluation des enseignants. Comment remplacer le dispositif actuel ?

Chiffres qui décoiffent : 75 % des femmes travaillent dans le 1er degré, 60 % sont certifiées, 50 % sont agrégées, 30 % sont personnels de direction

JUILLET

Les personnels de direction sous pression de la hiérarchie, des parents, des juges, des élus, des enseignants, des syndicats d'enseignants... Ouf !

SEPTEMBRE

Rentrée catastrophique. Demande de mise en place rapide de négociations



OCTOBRE

Ouverture des négociations : la fermeté du syndicat a payé

Nouveau : arrivée de Valérie Faure (documentation au siège du SNP-DEN)

La double affiliation à une fédération impossible à tenir

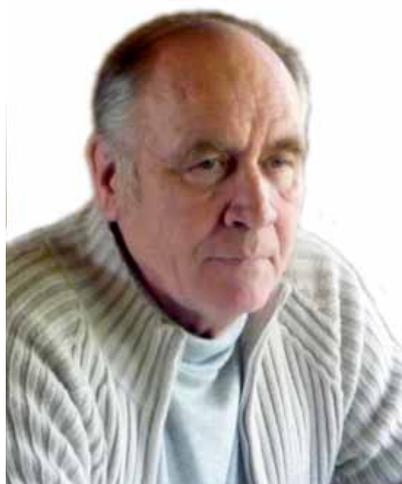
NOVEMBRE

Rapport Bancel sur la place de l'établissement et son rôle dans le service public.



Un projet pour l'unité et la pérennité du SNPDEN.

Un projet de statut durable pour un métier en construction



C'est au congrès de Saint-Malo que le SNPDEN a souhaité engager la réflexion du syndicat sur un nouveau statut des personnels de direction.

Dès le congrès de Poitiers (celui de l'unité retrouvée), le constat avait été fait que le statut Monory avait apporté deux avancées substantielles, à savoir :

- l'obtention d'un grade, alors que nous étions jusque-là détachés d'un corps d'enseignement vers un emploi de direction ; le grade confirmait notre appartenance à la Fonction publique d'État à l'an III de la décentralisation ;
- une revalorisation matérielle qui avait permis, en six ans, près de 9.000 promotions essentiellement

de 3^e en 2^e classe de la 2^e catégorie (PEGC, PLP1 vers certifié), les grilles de rémunération étant toujours celles des enseignants.

Les actions syndicales du SNPDES et du SNPDLP puis du SNPDEN né de la fusion de ces deux syndicats de la FEN, ont permis d'améliorer les pourcentages de promotion de classe dans la 2^e catégorie en quatre étapes :

- en 1990 avec les accords « Jospin »,
- en 1993 avec les accords « Lang »,
- en 1995 avec les accords « Bayrou »,
- en 1995 avec les accords « Dura-four » de la Fonction publique.

Il est à noter que les deux accords de 1995 sont les premiers qui nous ont permis de dissocier les grilles de rémunération des personnels de direction de celles des enseignants. Un différentiel permanent de rémunération était établi et ce fut une victoire importante dans la mesure où nos revendications ne se heurtaient plus aux demandes reconventionnelles des corps enseignant ô combien plus nombreux que nous.

C'est donc dans un long *continuum* et en s'appuyant sur les actions et victoires précédentes que nous avons « épuisé », étapes après étapes, la possibilité offerte par le statut de 1988.

Quand le congrès de Saint-Malo décide de mettre à l'ordre du jour prioritaire du syndicat l'écriture d'un nouveau statut, c'est aussi sur le constat que les replâtrages successifs opérés sur le statut de 1988 avaient été consentis pour tenter de masquer, faute de vouloir la résoudre, une crise d'abord larvée puis ouverte, fondée sur l'insatisfaction généralisée des personnels de direction en regard des conditions d'exercice de leur métier et du caractère aléatoire de la gestion de leurs carrières, cette crise des personnels en place se traduisant aussi par une crise du recrutement. Comme beaucoup d'autres, cette crise avait aussi des conflits internes importés artificiellement et difficiles à réduire.

Il était donc vital de mobiliser l'ensemble du syndicat sur un projet lié au métier qui rassemble. Ce que l'administration n'avait jamais fait, le syndicalisme que nous portons se devait de le faire !

Un séminaire d'étude du Bureau national réuni à Allonnes (près du Mans), les 4 et 5 mars 1997, fixe une méthode de travail et des objectifs à une nouvelle commission, celle du « statut de l'an 2000 ». Composée des représentants des académies et du BN, elle a la charge, sur la base d'un questionnaire « maïeutique » (10 questions pour repenser un nouveau

statut), d'entraîner le syndicat dans une réflexion de fond sur le métier, la fonction, les missions de l'EPLÉ et l'autonomie nécessaire à la prise en compte des évolutions de l'institution et de la société.

Le travail de la commission largement relaté dans *Direction*, le travail des académies, la médiatisation de notre problématique, la pression syndicale à tous les niveaux ont fini par mettre en mouvement les directions du ministère. Le ministre Allègre jugea utile de charger le recteur de Paris (René Blanchet) d'une mission de concertation, de réflexion et de propositions associant tous les acteurs du système éducatif (ministère, régions, départements, communes, fédérations et syndicats de l'éducation, fédérations de parents, associations de lycéens). Fort du travail préalable du



syndicat, nous pouvions entrer dans ce processus avec des objectifs clairs et un mandat de négociation.

Au total, ce furent trois ans de travail syndical d'une rare intensité :

- travail interne pour un diagnostic partagé et la définition d'objectifs,
- travail de formalisation dans la commission « Blanchet »,
- travail de négociation avec les directions du ministère (financières et d'encadrement) et l'inspection générale sur la stature et le statut des personnels de direction jusqu'à l'écriture d'un « protocole d'accord »,
- travail de négociation pour la reconstruction d'un nouveau classement des établissements,
- travail de négociation avec la Fonction publique pour la suppression du « butoir du 960 » (négociation menée sous l'égide de la fédération dirigée à l'époque par Jean-Paul Roux),
- travail de lecture et de correction des décrets en Conseil d'État.

Il faut relire trois ans et demi de notre revue *Direction* pour imaginer (ou revivre) l'intensité de la vie syndicale à tous niveaux et l'importance de la communication dans nos négociations.

Pour résumer, et n'en déplaise à quelques rares atrabilaires de l'époque, je pense que ce travail collectif et authentiquement syndical aura servi les personnels de direction, le métier, l'école en :

- détournant l'activité du syndicat des vieux démons de la division et en le rassemblant autour d'un projet mobilisateur,
- créant un corps unique des personnels de direction,
- construisant un référentiel de métier,
- donnant une nouvelle « stature »

aux personnels face à la complexification des missions et à la multiplicité des partenaires,

- offrant aux personnels des déroulements de carrière dignes de cadres de la Fonction publique,
- veillant qu'à tout ce qui concernerait dans l'avenir le métier et les carrières, reste institutionnellement sous le regard du syndicat et la vigilance des commissaires paritaires.

NOTES PERSONNELLES

Un tel travail n'a été possible qu'au sein d'une équipe soudée et tendue vers un même objectif. Je citerai donc cinq personnes sans lesquelles je n'aurais jamais eu la force d'aller jusqu'au bout de la mission qui m'avait été confiée :

- Marcel Jacquemard qui, pour n'être plus des nôtres, garde une place importante dans notre mémoire collective fondée sur ses qualités humaines, les valeurs syndicales dont il témoignait et son

exigence de tous les instants à vouloir que chaque syndiqué soit clairement informé de ce que nous faisons en son nom ;

- Christiane Singevin qui fut et qui reste, pour nous comme pour beaucoup de militants, « le veilleur », toujours prompt à déceler les découragements, à tempérer les excès d'optimisme par un mot gentil, un conseil pertinent ou une franche réprimande ;
- Jean-Jacques Romero est celui qui a vraiment fait l'unité du syndicat et qui l'a lancé vers de nouvelles conquêtes en sachant patiemment transformer les passions désordonnées qui agitaient le monde syndical en intelligence collective créatrice. Nous lui devons beaucoup ;
- Philippe Guittet, celui avec qui j'ai partagé pendant trois ans tous les instants de la gestation du statut et des âpres négociations. Il devait après tout cela devenir Secrétaire général. Même quand la vie vous sépare, cela laisse des traces indélébiles ;
- Philippe Tournier, un jeune « talent » qui a su dès les premiers instants s'opposer aux aventurismes syndicaux et à toutes les tentatives de division. En réserve du syndicat de cette époque, il est aujourd'hui notre Secrétaire général.

Qu'il me soit permis en évocation de notre activité passée mais dans les faits encore bien présente aujourd'hui, de dire tout mon respect et aussi une certaine admiration pour madame Céline Wiener, inspectrice générale de l'Éducation nationale, rapporteur général de la commission « Blanchet », puis coordonnatrice ministérielle de sa mise en œuvre, qui *in fine* a tenu à témoigner de tout ce travail en le relatant avec une précision remarquable et une élégance rare vis-à-vis des représentants du SNP-DEN, dans la *Revue française d'administration publique* (n° 116 – 1995) à l'usage des futurs élèves de l'École nationale d'administration (ENA).

Pour terminer, je souhaite que tous ceux qui ont collaboré à ce travail syndical se reconnaissent et se sentent associés à cette contribution.

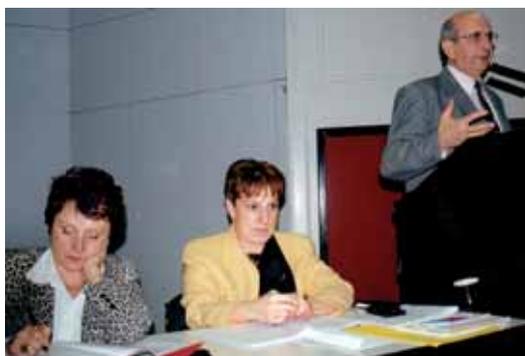
Rémy PIERROT

2000

JANVIER

Félicitations des ministres sur le dévouement, l'activité, l'efficacité des personnels de direction face aux intempéries des vacances de Noël. 100 lycées et collèges dans l'impossibilité de recevoir leurs élèves au retour des congés
Affaire du voile au collège de Flers, dans l'Orne

Création de la licence pro
Rapport Dubet-Duru/Bellat sur l'évaluation des collèges : nécessité d'un pilotage



FÉVRIER

Vers une délocalisation des conseils de discipline hors les murs. Danger, dixit Romero

L'image du ministre de l'Éducation nationale (Allègre) dégradée dans le milieu éducatif
Création du Guide juridique du MEN



MARS

Arrivée de Jack Lang

AVRIL

Conflit au collège Fauqueux de Beauvais (Amiens) : « Madame la Principale, vous devez partir » (propos de l'IA-DSDEN). Forte réaction du SNP-DEN académique. Grève, audience, grève : 300 collègues manifestent sur 426 dans l'académie.



nouvelle organisation de la formation, nouvelles relations avec la hiérarchie, amélioration de nos conditions de travail, corps unique)

MAI

Congrès de Toulouse : apparition de la lettre de mission

JUIN

Gratuité des manuels scolaires

NOVEMBRE

Allègre à propos du SNP-DEN : « insupportable mais indispensable »

OCTOBRE

Le nouveau statut des personnels de direction (nouvelle stature, nouveaux recrutements, dispositif d'évaluation,

DÉCEMBRE

16 novembre : signature du protocole d'accord sur le statut de l'an 2000
Mise en place des TPE

Congrès

Toulouse
8 au 12 mai 2000

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL :
Jean-Jacques Romero

SECRÉTAIRES GÉNÉRAUX
ADJOINTS :
Guibert,
Guittet

SECRÉTAIRES NATIONAUX :
Falconnier (corpo),
Marie (Métier),
Tournier (pédagogie),
Lefèvre (vie syndicale)

TRÉSORIER :
Guichon

PERMANENTS :
Jacquemard et
Rivelli



2001

JANVIER

1.200 promotions. Du jamais vu ! Mais le butoir du 962 n'a toujours pas sauté

AVRIL

Création des bassins de formation et des réseaux d'établissement. Le SNPDEN s'interroge : est-ce la création déguisée d'un échelon infradépartemental ?

Retraite : Jospin propose 40 annuités de cotisation, primes et indemnités prises en compte

MAI

Évocation du conseil pédagogique
Dossier spécial « être adjoint » dans la revue : importance de la lettre de mission qui fixe qui fait quoi, comment, quand, où.

JUIN

Nouveau : Un CSN décentralisé à Valence

JUILLET

Affaire des 43 CAPES religieux (Alsace-Lorraine)

SEPTEMBRE

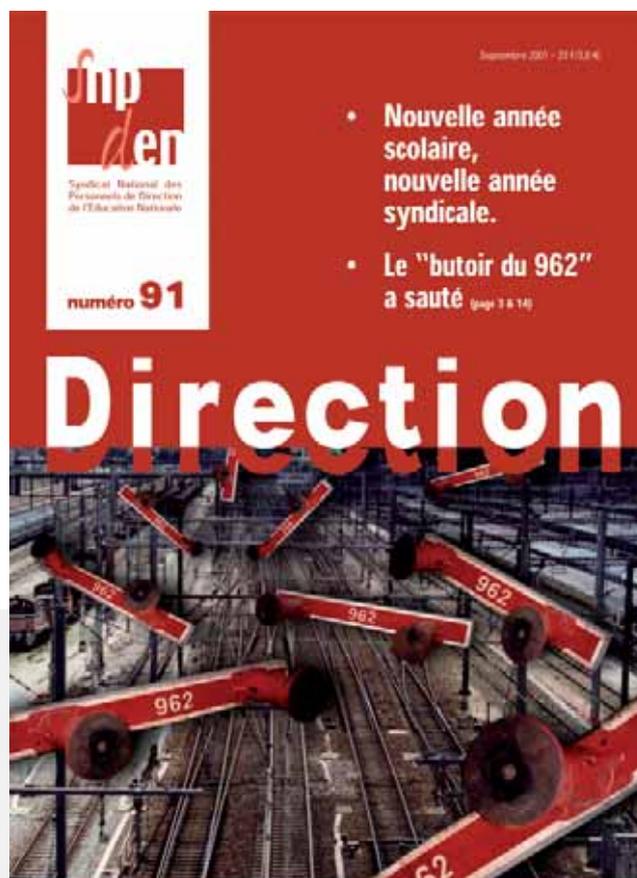
Le butoir 962 a enfin sauté !

OCTOBRE

Application des 35 heures chez les ATOSS
Le SNPDEN en désaccord avec la publication dirigée et interprétée des évaluations des palmarès des lycées

DÉCEMBRE

Création du lycée des métiers (Jean-Luc Mélenchon) : vers une labellisation
67 % des hommes et 33 % des femmes syndiqués au SNPDEN



2002

JANVIER

Les vacances de Toussaint passent de 7 à 10 jours.

En 8 ans, le passage en 1^{re} classe est passé de 2 % à 35 %



MARS

40 % des personnels de direction, dans les 4 ans, vont bénéficier d'une promotion

Bilan du BN: beaucoup de réunions, élargissement aux SA et aux SD, gros travail des commissions



AVRIL

Demande d'ouverture de négociations sur l'ARTT (compte épargne temps)

MAI

En 10 ans, le SNPDEN est devenu un interlocuteur privilégié et incontournable, fort de ses acquis, puissant par le nombre de ses adhérents (Jean-Jacques Romero)

Rien ne progresse sur les EREA qui devaient se transformer en LEA. Quel avenir pour les EREA ?

Défilé entre les deux tours de la présidentielle

Arrivée de Luc Ferry



JUILLET

4 postes sur 4 à la CAPN des EREA

SEPTEMBRE

Philippe Guittet: pour un syndicalisme de propositions, de contestation, d'action

Mécontentement de nombreux lauréats concours concernant leur affectation. Le SNPDEN rencontre la directrice de la DPATE

OCTOBRE

Enquête du SNPDEN sur les conditions de travail et d'exercice du métier

NOVEMBRE

Grève du 17 sur les décisions budgétaires

Collègue assassiné à La Ciotat

DÉCEMBRE

Le nouveau butoir est à 1067 !



Congrès

Nantes

13 au 17 mai 2002

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL :

Philippe Guittet

SECRÉTAIRES GÉNÉRAUX

ADJOINTS :

**Berger,
Marie,
Tournier**

SECRÉTAIRES NATIONAUX :

Falconnier (corpo),
Richard (métier),
Rabaté (pédagogie),
Bordes (vie syndicale)

TRÉSORIER :

Guichon

PERMANENTS :

Jacquemard et
Szymkiewicz



2003

JANVIER

Les élections à la CAPN: 2/3 des suffrages exprimés et 7 sièges sur 10

MARS

La maintenance informatique, un véritable souci

AVRIL

Grande manifestation sur les retraites le 3 avril

MAI

2 millions de manifestants dans la rue le 13 mai, à nouveau sur les retraites

JUIN

Manifestation des personnels de direction de l'académie de Caen (exaspération sur les conditions de travail): 1/3 des collègues devant le rectorat
La chronique juridique s'étoffe

SEPTEMBRE

Recrutement des ASSED: casse-tête des collègues au CA

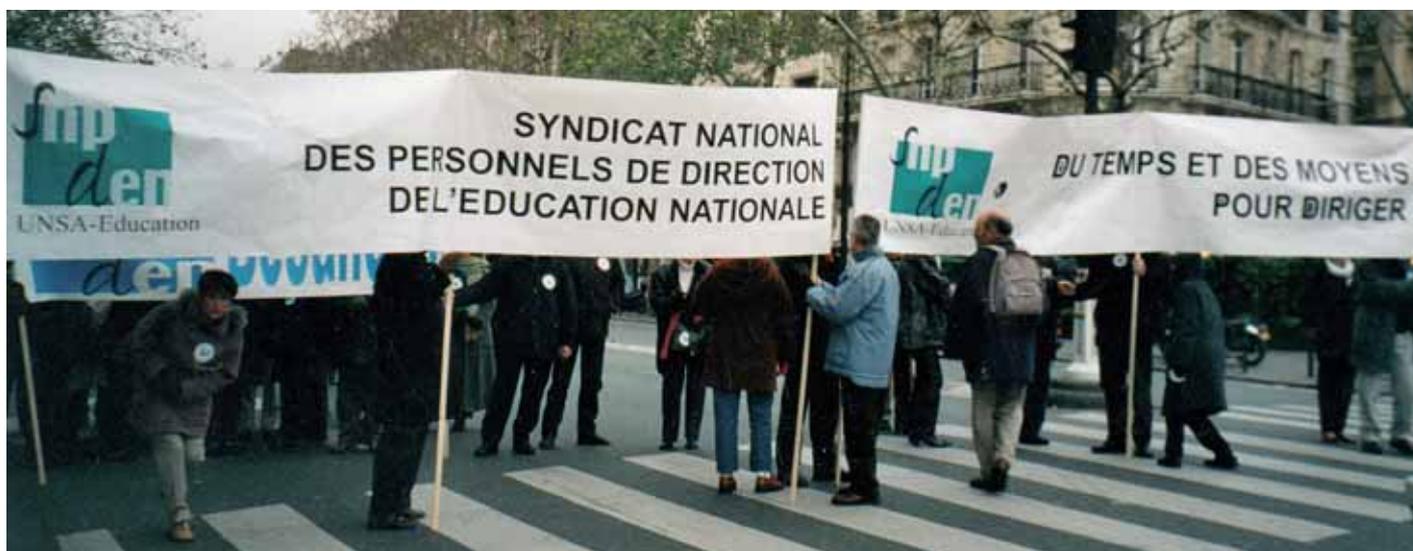
La question laïque à la une des médias (montée des intégrismes, pression de la hiérarchie catholique, manifestations communautaires)

OCTOBRE

La commission Thélot: débat sur l'école

DÉCEMBRE

CSN: 34 % de femmes





Philippe GUITTET
Secrétaire général du SNPDEN
de 2002 à 2009

2002-2009

Direction: Quels étaient tes objectifs en début de mandat ?

Philippe Guittet: Lorsque je suis devenu secrétaire général, au congrès de Nantes, en mai 2002, mon principal objectif était la mise en application du référentiel de métier de 2000 et du statut de décembre 2001.

Concernant l'École, l'éducation et la formation tout au long de la vie, c'était au cœur de nos débats. Nous défendions en particulier déjà l'idée d'un socle indispensable avant la fin du collège.

Enfin alors que nous sortions de la Présidentielle de 2002 de sinistre mémoire, nous mettions l'accent sur l'affirmation des valeurs républicaines. Très rapidement, nous avons demandé, très isolé dans le monde de l'éducation, une loi pour interdire les signes religieux ostensibles à l'École face à une jurisprudence du conseil d'État inapplicable. La laïcité fut de toute manière toujours au cœur de notre réflexion et de notre combat, au côté de notre fédération, l'UNSA-Education, contre toutes les mesures et déclarations, y compris au plus haut niveau, favorisant l'enseignement privé.

Mais bien sûr des événements vont infléchir nos mandats, nos revendications et nos interventions :

- la mise en œuvre de la loi sur les libertés locales de 2004, nouvelle étape de la décentralisation, avec de nouvelles missions dévolues aux collectivités territoriales, le transfert des personnels TOS mais aussi de la carte scolaire des collèges vers les départements. Dans la définition des nouvelles conventions « EPLE-collectivité », nous avons fait preuve

de pugnacité et notre vigilance reste d'ailleurs toujours d'actualité ;

- la mise en place de la RGPP, au lieu d'être un instrument naturel pour une politique publique plus efficace et moins coûteuse, a été un moyen de casse du service public qui se poursuit maintenant encore, notamment avec la suppression d'un poste sur deux de fonctionnaire partant à la retraite ;
- les nombreux et difficiles combats sur les retraites menés avec notre fédération.

Sur ces deux derniers sujets, la mobilisation syndicale souvent massive n'a pas pu pour l'essentiel bloquer les propositions gouvernementales.

As-tu rencontré des difficultés particulières lors de ton mandat ?

Concernant l'évolution de notre métier, les ministres qui se sont succédé n'ont fini par répondre à notre demande de dialogue social que contraints par la mobilisation.

Pourtant, nous avons toujours appuyé nos revendications sur des éléments objectifs. Ce fut le cas avec la présentation, en janvier 2004, d'un livre blanc sur les conditions d'exercice du métier qui résultait du dépouillement de 1.600 questionnaires.

En mai 2004, nous avons donc dû en-tamer un mouvement de résistance professionnelle qui nous a permis certaines avancées statutaires (amélioration du pyramidage, de la mobilité, de la clause de pénibilité et l'indexation des indemnités, 3^e commission paritaire.)

Mais la question du métier n'avait pas alors été véritablement abordée.



Il nous a donc fallu, après de nouvelles tergiversations et après une procédure d'alerte sans effet, organiser une manifestation de masse à Paris le 26 novembre 2006 : plus d'un tiers des personnels de direction était dans la rue pour exprimer son exaspération.

La couverture médiatique exceptionnelle a obligé le ministre à s'exprimer le soir même et à engager la négociation

Quelles furent en définitive les avancées syndicales ?

Tout d'abord la signature du relevé de décisions de 2007 et de la charte de pilotage qui y est associée après une longue et positive négociation (enfin !) menée avec Dominique Antoine.

Avoir une charte de pilotage permettait d'affirmer comme premier principe pour l'établissement de privilégier les missions de formation et d'éducation. Elle permettait également de mieux définir les contours de la responsabilité, de l'autonomie de l'établissement mais aussi de donner les conditions de la simplification et de la sécurisation du fonctionnement administratif, même s'il reste dans ce domaine beaucoup à faire. Cela reste en tout cas pour le SNPDEN un combat permanent comme celui de meilleures conditions de travail.

Nous avons aussi obtenu pour la première fois que le temps de travail des personnels de direction soit reconnu, opposable et défini sur des bases réglementaires. Il n'appartient maintenant qu'à nous de faire vivre ce texte.

Nous avons également conquis de nouvelles avancées de carrière lors de cette négociation (amélioration des promo-

tions, reconnaissance enfin de l'indemnité de responsabilité pour les adjoints).

Dans le domaine de l'Éducation, à la suite de la commission Thélot, la loi Fillon sur « l'avenir de l'École », malgré ses limites, a acté la mise en place d'un socle commun de connaissances et de compétences que nous réclamions au collège. Elle a aussi décidé de la création du conseil pédagogique que nous défendions depuis longtemps et cela même s'il a fallu encore attendre quelques années avant la publication des décrets. Elle a aussi instauré le contrat d'objectifs, l'expérimentation et un rôle renforcé possible pour la commission permanente.

Ce furent ensuite les réformes du lycée et du lycée professionnel où nous avons tenu toute notre place dans la concertation. Nous avons aussi développé notre présence dans le post-baccalauréat, y compris en devenant des interlocuteurs de la CPU (conférence des présidents d'université).

Nos interventions dans les médias et devant les commissions Debré puis Stasi ont été des moments importants pour convaincre de la nécessité d'une loi « laïcité » promulguée le 15 mars 2004. Sans le SNPDEN, jamais cette loi n'aurait pu voir le jour.

C'est lors de mon mandat que nous avons décidé d'engager le syndicat de manière continue sur l'Europe et l'international. Nous avons été à l'origine de motions adoptées dans l'Internationale de l'Éducation et au Comité syndical européen de l'Éducation sur la problématique de l'Encadrement à l'échelle internationale.

Par ailleurs, nous avons largement remporté toutes les élections professionnelles dans lesquelles nous nous sommes présentés et notre action dans la CAPN a été consolidée.

Nous avons conforté notre place dans l'UNSA-Éducation et l'UNSA et notre parole a été souvent bien relayée grâce à notre présence permanente dans les médias.

Sans l'adhésion des adhérents et des militants, sans l'approbation des instances, rien de tout cela n'aurait pu être accompli. Je voudrais remercier tous les SA et les SD, tous les membres du BN mais aussi les permanents et l'équipe du Siège qui ont accompagné cette action. Je voudrais enfin rendre hommage à toute l'équipe rapprochée - elle se reconnaîtra - car la direction d'un syndicat, ce n'est pas l'affaire d'un seul. Tous ont fait preuve d'une efficacité et d'un dévouement sans faille.

Plus largement, quel est ton regard sur les 20 ans du SNPDEN ?

Nous avons réussi à préserver l'unité des personnels de direction dans le SNPDEN, malgré l'éclatement de la FEN : sans cela, le syndicalisme des personnels de direction serait anecdotique.



Nous avons réussi à construire un métier à travers le référentiel de 2000 et la charte de pilotage de 2007 et c'est parce que nous avons pu imposer une conception élevée de notre métier dans des établissements dont la responsabilité (l'autonomie?) est pour l'essentiel reconnue que nous avons imposé des évolutions statutaires incomparables.

Cela, c'est l'œuvre du SNPDEN, et de lui seul, car il a su mener une réflexion de longue haleine et innovante pour accompagner la négociation sur notre statut.

Mais, surtout, le SNPDEN s'est construit sur des valeurs. Les deux textes votés en 2006 au congrès de Dijon, l'un qui fonde notre conception du syndicalisme, l'autre sur notre conception de la laïcité, en sont l'expression.

Quelles évolutions attends-tu pour l'avenir?

L'École est en crise. Une raison essentielle tient au fait que, dans les années

soixante-dix, on a créé le collège unique sans rompre, en pratique, avec la conception d'un collège fonctionnant comme un « petit lycée ». Il faut maintenant tirer toutes les conséquences du socle commun et créer, comme je l'avais dit depuis longtemps, l'École du socle commun regroupant dans un même réseau le collège et les écoles primaires associées, premier pas vers une EPLE du socle commun.

Rien ne pourra non plus changer sans une profonde modification des pratiques d'évaluation des élèves et sans donner le maximum de moyens pour les plus jeunes et les plus défavorisés.

Il faut donner la surface nécessaire aux EPLE pour avoir une équipe de direction complète et tous les experts associés dans les domaines administratif, informatique, de la vie scolaire, de la santé et du social, de la sécurité des personnes et des biens. Cela ne doit impliquer en aucun cas le regroupement des structures pédagogiques qui doivent rester à taille humaine. Le rapport entre établissement/acadé-

mie/collectivité territoriale doit devenir le plus souvent celui de la convention tripartite. Nous devons combattre les projets de ceux qui veulent organiser l'autonomie de l'établissement autour de la concurrence et de ceux qui veulent reconcentrer autour de la collectivité territoriale la gestion de l'établissement.

Il est urgent de totalement repenser la question de l'évaluation des établissements et des personnels, y compris ceux de direction. Cela n'implique pas la remise en question du principe de la lettre de mission.

Enfin, le temps est venu de nous donner un nouveau projet de statut si l'on veut aboutir avant 2015. Nous ne devons pas nous refréner sous prétexte de la rigueur ou d'exigences nouvelles que pourraient avoir nos gouvernants à venir. Il est juste d'exiger un statut qui se rapproche de celui des IA-IPR, c'est-à-dire d'un statut avec une classe normale et une classe exceptionnelle se terminant au B3. Les nouvelles missions qui nous incombent depuis 2001 (cf. plus haut : nouvelles lois) justifient amplement cette avancée. Ce nouveau statut doit s'ajouter aux avantages acquis (BI, NBI, IF2R). C'est ce projet de statut qui doit se tenir au cœur de l'agenda social des trois années à venir. Il ne faut absolument pas faire un programme maximal pour « le grand soir » et un programme minimal pour le quotidien.

Il faut enfin, avec l'UNSA-Éducation et l'UNSA, continuer à travailler au rassemblement des forces syndicales qui, autour des valeurs de laïcité et d'égalité, prônent un dialogue social de compromis sans compromission. □



Loi du 15 mars 2004 : une loi laïque pour le « vivre

C'est dans un établissement scolaire, à Creil, que, pour la première fois, s'est posée sur la scène médiatique la question des signes religieux à l'École. Lionel Jospin, alors ministre de l'Éducation nationale, n'a pas souhaité légiférer et a interrogé le Conseil d'État. Celui-ci a indiqué que les signes religieux pouvaient être autorisés sauf s'il y avait prosélytisme ou un caractère ostentatoire. Cette position marquait une rupture avec une conception ferme de la laïcité puisqu'elle considérait l'École comme un lieu banal où des positions religieuses pouvaient être exprimées, pourvu qu'elles soient contenues. Elle rendait le travail des chefs d'établissement impossible puisque chacune de ces décisions sur cette question était ou pouvait être remise en cause, y compris devant les tribunaux, sous prétexte d'absence de prosélytisme ou de caractère ostentatoire. Enfin, la règle s'appliquait différemment d'un établissement à l'autre ou même d'une classe à l'autre selon la fermeté du chef d'établissement.



J'ai donc souhaité que le SNPDEN se saisisse de ce débat et demande une loi interdisant les signes religieux à l'École. Nous étions bien seul dans ce débat. La Ligue de l'enseignement et la FCPE étaient farouchement opposés, la FSU et surtout le SNES fortement contre, le SGEN également, le SE dubitatif du fait de sa place dans le CNAL auprès d'opposants à cette loi.

Il n'est pas vraiment à ce moment investi dans ce débat. Seule notre fédération, l'UNSA-Education, grâce à Patrick Gonthier, nous a soutenus. D'autres organisations comme « ni putes, ni soumises » ou « SOS racisme » ont développé alors des positions similaires aux nôtres. À Droite, au Centre comme à Gauche, ils

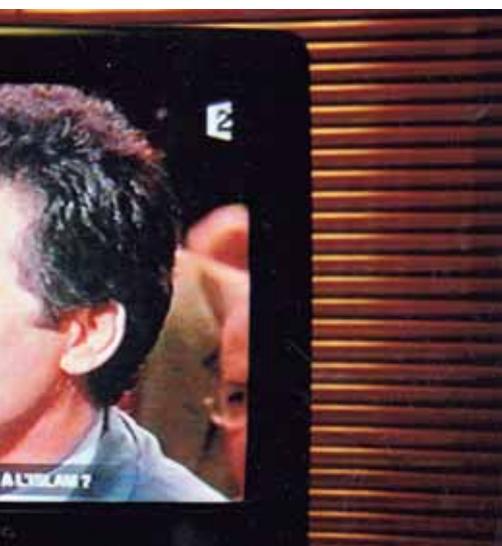
étaient peu à vouloir légiférer (Fabius, Fillon, Hollande, Juppé). Heureusement, le Président de la République, Jacques Chirac, a souhaité que ce débat soit engagé. Nous avons été auditionnés par une commission parlementaire présidée par Jean-Louis Debré, alors président de l'Assemblée nationale, puis bien sûr par la commission Stasi devant laquelle nous avons affirmé que faire une loi ne s'opposait pas au droit européen, ce qui d'ailleurs a été confirmé par Jean-Paul Costa, alors président de la Cour européenne des Droits de l'Homme. La loi adoptée le 15 mars 2004 renversait la jurisprudence puisqu'il devient interdit de porter des signes religieux sauf s'ils sont discrets (et donc non ostensibles). Nous avons encore dû batailler pour ne



ensemble »

pas avoir une circulaire de 20 pages qui aurait mis à bas la loi et nous avons abouti à un texte acceptable et utilisable par une concertation très positive entre le SNPDEN et Jean-Paul Faugère, directeur de cabinet de François Fillon, alors ministre de l'Éducation nationale.

Je crois que nous pouvons tous être fiers que le SNPDEN ait mené ce combat essentiel pour la défense et la promotion des valeurs laïques. Comme l'indique une de nos motions de congrès de Biarritz en 2009 : « l'enseignement public favorise la mixité sociale et donc l'apprentissage du « vivre ensemble » [et] permet l'ouverture dans laquelle le respect des identités ne conduit pas à un enfermement ou un isolement des jeunes dans leur différences. Sa contribution à la constitution du lien social est primordiale. L'école publique est la seule à promouvoir les valeurs laïques, à garantir ainsi la liberté de conscience et la cohésion sociale ».



Philippe GUITTET
Secrétaire général du SNPDEN
De 2002 à 2009

2004



JANVIER

Vote au parlement sur l'application du principe de laïcité
Amélioration sensible des promotions en hors-classe
Livre blanc sur l'exercice du métier de personnel de direction

MARS

Le policier référent!
Arrivée de François Fillon

AVRIL

Loi sur la laïcité votée au Sénat (276 pour, 20 contre)
BN: 12 femmes sur 28 membres

SEPTEMBRE

Amélioration du pyramidage en hors-classe et en 1^{re} classe

OCTOBRE

Remise du rapport Thélot: le SNPDEN se garde d'analyses de fond mais observe des propositions intéressantes (nouvelle organisation du travail des enseignants, redéfinition de leur métier, éducation concertée avec les parents)
Bonne application sur le terrain de la loi sur la laïcité
Nouveau: création d'une 3^e CAPN (commission administrative paritaire nationale) en août (58 postes proposés)
La FEN devient l'UNSA-Éducation

NOVEMBRE

Transfert des TOS pour 2005 (intégration ou détachement)
Le compte épargne-temps: ne pas demander d'ouverture et d'alimentation

DÉCEMBRE

Suppression des TPE en Terminale

LIVRE BLANC

sur les conditions d'exercice du métier de personnel de direction



Congrès

Toulon

10 au 14 mai 2004

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL :

Philippe Guittet



SECRÉTAIRES GÉNÉRAUX

ADJOINTS :

**Berger,
Marie,
Tournier**

SECRÉTAIRES NATIONAUX :

Falconnier (corpo),
Richard (métier),
Rabaté (pédagogie),
Jean-Claude Lafay (vie
syndicale)



TRÉSORIER :

Guichon

PERMANENTS :

Jacquemard et
Reich



2005

AVRIL

Mois difficile : occupation des lycées, lundi de Pentecôte à gérer, situations de blocage

Des recteurs demandent que les drapeaux soient mis en berne dans les EPLE suite au décès du pape (100 ans après la loi de 1905... quel anniversaire !)

Le secrétaire général du SNPDEN, invité au congrès du SNES, n'a pas eu droit à la parole !



MAI

Confirmation de l'exclusion de 3 élèves Sikhs dans l'académie de Créteil

JUIN

9.600 adhérents

François Fillon remplacé par Gilles de Robien

Attitude ambiguë et irresponsable de la FCPE lors des mouvements lycéens



SEPTEMBRE

Le médiateur de l'Éducation nationale a reçu 5.507 réclamations en 2004. 49 % émanent des usagers, 51 % des personnels de l'Éducation nationale

NOVEMBRE

Amélioration sensible des promotions (308 en hors-classe)

« Le pragmatisme positif », dixit Paul Desneuf, directeur de l'Encadrement, à propos du SNPDEN

Le conseil pédagogique, pierre d'achoppement entre SNES et SNP-DEN

L'assassinat du collègue de La Ciotat en 2003 est reconnu comme accident du travail



2006



JANVIER

Vers une radicalisation des positions du MEN (dialogue de sourds) : se profilent « travailler plus pour gagner plus », la prime aux résultats, etc. Les syndicats de fonctionnaires quittent les négociations

Victoire incontestable du SNPDEN aux élections professionnelles : 69 % pour le SNPDEN, soit 8 sièges

MARS

Proviseur sanctionné lourdement pour homosexualité exposée
Refus de recenser les élèves sans papiers
Manifestation contre le CPE

AVRIL

La chronique juridique s'épaissit et se spécialise sérieusement
BN : 16 hommes, 12 femmes



MAI

Le conseil pédagogique mis en œuvre en septembre
Retour à l'épreuve écrite au concours de personnel de direction

JUIN

Remous autour de la note de vie scolaire

SEPTEMBRE

Le SNPDEN souligne que la plupart des situations difficiles trouvent leur solution au niveau académique

OCTOBRE

Une proviseure nommée directrice de l'Encadrement...

NOVEMBRE

« Assez ! » Slogan de la manifestation du 26 novembre : alors que les autorités hiérarchiques en restent aux ordres,



aux injonctions, au harcèlement textuel, quid de la lettre de mission ? Conception inacceptable de l'encadrement. Agitation autour de la carte scolaire, un des enjeux de la future présidentielle.

Congrès

Dijon

9 au 13 mai 2006

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL :

Philippe Guittet

SECRÉTAIRES GÉNÉRAUX

ADJOINTS :

**Petitot,
Cahn-Rabaté,
Tournier**



SECRÉTAIRES NATIONAUX :

Philippe Vincent (carrière),
Michel Richard (Métier),
Jean-Claude Lafay
(pédagogie),
Donatelle Pointereau (vie
syndicale)

TRÉSORIER :

Guichon

PERMANENTS :

**Reich,
Lepreux et
Michnik**





26 novembre 2006 : un beau dimanche à Paris

Pour les historiens, si l'Histoire ne se répète pas, il lui arrive de bégayer... Douze ans, presque jour pour jour, après leur première et historique manifestation nationale, quelque 4.500 personnels de direction (toujours selon les renseignements généraux...) se retrouvent à Paris, devant le lycée Montaigne, aux abords du jardin du Luxembourg, cette fois sous un beau soleil d'automne et... en musique mais avec la même calme, la même dignité et la même détermination.

Comment en sommes-nous arrivés là ou « les raisons de la colère »

Philippe Guittet – Secrétaire général – éditorial de *Direction* 143- novembre 2006.

L'année scolaire 2005-2006 avait été particulièrement difficile. A l'automne 2005, la situation explosive des « banlieues », accompagnée de son lot de violences puis, au début de l'année 2006, le dossier du CPE (contrat « Première embauche ») qui a mis les jeunes dans la rue et provoqué le blocus prolongé et musclé de nombreux lycées, ont lourdement aggravé le vécu quotidien de nombreux collègues. Le poids social et

politique de la crise du CPE vient alors s'ajouter à l'absence de pilotage réel et cohérent de l'Éducation nationale, tant au plan national qu'académique. Ainsi, la motion « action » du congrès de Dijon (mai 2006) annonçait-elle clairement que « face à un ministère sourd et fuyant, afin que s'engagent de véritables négociations, c'est le moment de passer à l'offensive professionnelle pour forcer au respect de notre métier ».

Un plan d'action, en 3 phases, était élaboré.

- La phase 1, de mai à septembre, dite « d'alerte sociale progressive »,
- Aussi, à la rentrée scolaire, le BN, élargi aux SA a-t-il enclenché la

avait pour objectif de « faire pression collectivement pour que s'ouvrent ou avancent des négociations », c'est-à-dire permettre au ministre de l'Éducation nationale, Gilles de Robien, d'engager – enfin – un véritable dialogue avec les personnels de direction. Une nouvelle fois, rien ne bouge vraiment dans les semaines suivantes. Le 4 juillet, le ministre déclarait même devant une délégation UNSA-Éducation, à laquelle participait le SNPDEN, que « l'EPLE ne faisait pas partie de ses chantiers prioritaires ».



phase 2 : l'étape des manifestations académiques. Certes, le ministre a bien confié à son secrétaire général, Dominique Antoine (déjà présent aux côtés de François Bayrou en 1994...), la responsabilité d'un groupe de travail sur le rôle et la mission de l'EPLE mais, pour l'heure, aucune proposition constructive, ni même aucun relevé de conclusion écrit n'ont été élaborés. Afin de mieux mesurer le degré de mobilisation, le BN fait appel à l'engagement « personnel et collectif » de tous les syndiqués. A la mi-septembre, le démarrage est modéré : une centaine de lettres-retours dans l'académie de Versailles (pour plus de 600 adhérents). Mais les nombreuses difficultés post-rentée scolaire, en dépit du récurrent slogan ministériel d'« une rentrée techniquement réussie » et l'autisme persistant de nombreux rectorats dans les liaisons avec les personnels de direction, vont amplifier la mobilisation. Dans la ligne du mouvement de résistance professionnelle de 2004, les opérations de blocage administratif (ne mettant pas en cause les élèves et les personnels) se multiplient. La participation aux assemblées départementales et académiques est en hausse.

- Le BN élargi aux SA décide unanimement de la phase 3 : une manifestation nationale à Paris, le dimanche 26 novembre. Pendant cette période, alors que la première véritable réunion de concertation sur l'ensemble du MEN se déroule le 20 octobre, « les rassemblements » se multiplient dans les académies. A Versailles, nous sommes ainsi près de 130, sous la pluie, à accompagner la délégation chargée de remettre au recteur Boissinot notre « cahier de doléances » (suite de notre *Livre blanc*

sur les conditions de travail et d'exercice du métier en janvier 2004). Le bras de fer est engagé : la réussite de la manifestation est un enjeu crucial... La couverture de *Direction* n° 143 de novembre est barrée d'un « ASSEZ » en lettres majuscules et l'éditorial de Philippe Guittet reprend « Les raisons de la colère », derrière le mot d'ordre « Il faut respecter nos établissements et valoriser notre métier ». Le CSN des 8 et 9 novembre marque la volonté unanime de peser de toute notre force pour faire aboutir nos revendications. Comme en 1994, il appartient désormais à tous les SA/SD de mobiliser « nos troupes » au maximum et aux « Franciliens » d'organiser au mieux la manifestation.

Un « beau dimanche à Paris »... et après...

En cette mi-journée dominicale, le soleil d'automne a remplacé la grisaille de 1994 et les multiples banderoles n'en sont que plus visibles pour les badauds et les médias, lorsque l'important cortège quitte le lycée Montaigne et commence à descendre le boulevard St Michel, avec quelques réminiscences peut-être pour certains... Cette fois, le ministère ne ferme pas ses portes et une délégation représentative – 12 membres autour de son Secrétaire général, à parité BN et SA, hommes et femmes, à l'image de notre profession – est reçue à l'issue de la manifestation par le Secrétaire général Dominique Antoine et le directeur de cabinet du ministre Bernard Thomas. Parfaitement informé de la réussite de la manifestation, ce dernier concède l'ouverture de véritables négociations. En effet, comme 12 ans auparavant, l'importance de la couverture et des retombées médiatiques confirme le succès

de notre mobilisation. Journaux télévisés, radios, quotidiens nationaux relaient abondamment « le blues des proviseurs » et leur « ras-le-bol ». Les jours suivants, le rythme des réunions s'accélère autour des « missions de l'EPLE », des « relations avec les partenaires », des « moyens de l'autonomie » et de la « reconnaissance professionnelle ». Cependant, le BN du 15 décembre refuse les propositions ministérielles « intéressantes mais insuffisantes ». Après notre ultimatum, elles seront finalisées lors d'une dernière rencontre le 10 janvier 2007 et aboutiront à la signature d'un relevé de conclusions le 24 janvier.

Au-delà de diverses améliorations catégorielles (indemnités, classement des établissements, pourcentage de promotion...), les principales mesures portent sur l'exercice du métier. Une charte des pratiques de pilotage de l'EPLE est élaborée, accompagnée d'un tableau précis « des missions et des actions dans l'EPLE ». Un « bornage » de notre temps de travail est reconnu et défini... et les personnels de direction acquièrent le statut de « cadres autonomes ». L'octroi pour les adjoints d'une IRD (indemnité de responsabilité de direction) à hauteur de 50 % de celle des chefs d'établissement est une reconnaissance supplémentaire de l'équipe de direction. Enfin, il est acté que ce relevé de conclusions fera l'objet d'un bilan, tous les 3 ans, ce qui garantit, de manière régulière, la poursuite du dialogue social.

Le 26 novembre 2006 avait bien confirmé le 27 novembre 1994 : le SNPDEN demeure « insupportable mais incontournable »...

Philippe MARIE

2007

JANVIER

Le guide juridique du ministère enfin actualisé et en ligne
Les établissements publics deviennent des lieux entièrement non-fumeurs
Succès renforcé de l'UNSA aux élections professionnelles, 2^e derrière la CGT
Développement de l'éducation à Mayotte : 1980 : 2.000 élèves scolarisés et 14 passent le bac ; 2007 : 65.000 élèves scolarisés et 1.400 passent le bac

MARS

De plus en plus d'EPLÉ classés dans les catégories les plus élevées

AVRIL

Le SNPDEN a contribué largement à la construction et à la reconnaissance du métier de personnel de direction, dixit Philippe Guittet
Première signature des parcours de réussite entre Saint-Louis et 6 lycées défavorisés (CPGE)

MAI

deux lycées labellisés « ambition réussite » (Chennevières, 94, et Montereau, 77)
Concours des personnels de direction : moyenne d'âge de 43 ans (17 % ont moins de 35 ans)
Arrivée de Xavier Darcos

SEPTEMBRE

Philippe Guittet dénonce la suppression de 11.200 postes, de 5.000 contrats aidés non renouvelés, d'un fonctionnaire sur 2 partant à la retraite et non remplacé

OCTOBRE

Lettre à Xavier Darcos : « Vous semblez ignorer les enjeux de la scolarité



obligatoire, [...] le socle commun de connaissances et de compétences » (Philippe Guittet)
Augmentation des mutations à la 3^e CAPN (88 postes proposés)

NOVEMBRE

Clause de pénibilité accordée aux adjoints

DÉCEMBRE

Peu à peu se précipitent des réformes préjudiciables (carte scolaire, bac pro, maternelle, primaire, STI...)
Refus de la rémunération au mérite

2008

JANVIER

L'IRD accordée aux adjoints
Reconnaissance en termes statutaires
de l'équipe de direction
Nouveau : lancement de *La Lettre de
Direction* du SNPDEN



MARS

Le SNPDEN dénonce l'attribution des
DHG 2008-2009
Manifestation de retraités pour une
hausse immédiate et significative des
pensions
Un collègue en activité sur 3 a entre
55 et 59 ans ; 500 ont dépassé 60
ans.



MAI

Les lycéens toujours dans la rue : des
débordements injustifiables
150.000 signatures à l'appel de
« Sauversons la laïcité de la Répu-
blique »



JUIN

Signature du protocole d'accord sur la
rénovation professionnelle

JUILLET

L'UNSA dénonce une vision gestion-
naire du système éducatif et craint une
baisse du recrutement des enseignants

SEPTEMBRE

Problème entre EPLE et collectivités : le
transport des copies d'examens

OCTOBRE

Mise en réseau des petits EPLE (atten-
tion aux incidences)
3^e CAPN : 90 postes proposés au
mouvement
1.100 promotions chez les personnels
de direction

NOVEMBRE

Un collègue sanctionné à Mayotte pour
une libre expression sur les élèves sans
papiers, sanction maintenue par le
MEN.

DÉCEMBRE

Fort renouvellement au CSN



2009



JANVIER

Élections professionnelles : 67 % pour le SNPDEN et 8/11 sièges à la CAPN, majorité absolue dans 28 des 29 académies

MARS

Forte mobilisation de la grève du 19 mars

AVRIL

Nouveau BN : 14 femmes et 14 hommes
Des déceptions au retour d'une affectation à l'étranger. Quelques conseils utiles de Patrick Falconnier



MAI

Décrochage de la France au niveau éducatif
Règne de l'approximation et de l'improvisation au MEN

JUIN

Thèmes du congrès : autonomie et égalité ; quel avenir pour le service public d'éducation ?
Malaise général dans toutes les académies : lourdeur des tâches, des enquêtes à l'infini, des restrictions sévères
Luc Chatel succède à Xavier Darcos qui laisse un terrain miné



JUILLET

Ouverture des lycées hors temps scolaire

OCTOBRE

Lors de sa conférence de presse, le SNPDEN réclame un observatoire de la carte scolaire
Les académies au cœur du système syndical

NOVEMBRE

BN : conforter, améliorer, renforcer notre communication avec les adhérents
Réforme du baccalauréat professionnel
Davantage de témoignages de collègues dans la revue

DÉCEMBRE

Le rectorat de Créteil offre une cagnotte pour payer les classes les moins absentes !



Congrès

Biarritz

11 au 15 mai 2009

SECÉTAIRE GÉNÉRAL :

Philippe Tournier

SECÉTAIRES GÉNÉRAUX

ADJOINTS :

**Petitot,
Falconnier,
Richard**

SECÉTAIRES NATIONAUX :

Philippe Vincent (carrière),
Bolloré (Métier),
Bourhis (pédagogie),
Olive (vie syndicale)

TRÉSORIER :

Guichon

PERMANENTS :

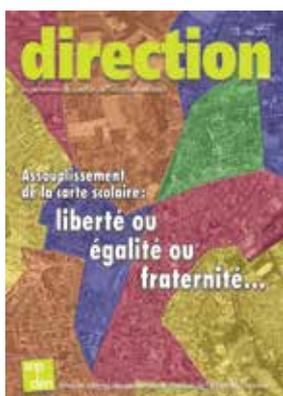
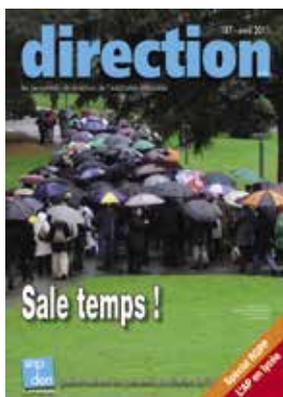
**Lepreux et
Gosset**





Philippe TOURNIER
Secrétaire général du SNPDEN

2009 - 2012



Direction : Après vingt ans d'existence, penses-tu que le SNPDEN aborde une nouvelle étape ?

Philippe Tournier : Au fur et à mesure que les secrétaires généraux se succèdent à la tête de notre syndicat, les temps valeureux où notre organisation s'est construite et a défini un certain nombre de grands objectifs catégoriels et professionnels s'éloignent. Non pas que nous n'ayons plus qu'à gérer au mieux un patrimoine de mandats et d'acquis mais le syndicalisme a cette particularité (qui le distingue du monde politique) de cultiver une certaine stabilité de ses aspirations et de ses revendications. Le SNPDEN n'a d'ailleurs jamais connu de « virage » mais a toujours su évoluer : cette première décennie du XXI^e siècle (depuis les lendemains du statut de 2001) apparaît comme une période très cohérente, celle de la maturité de notre syndicat.

Qu'appelles-tu la maturité de notre syndicat ?

Par exemple, le fait qu'il soit maintenant très solidement inscrit dans le paysage éducatif parmi les « grandes » organisations alors qu'il ne s'appuie que sur un corps très réduit (les personnels de direction représentent 1,5 % des personnels de l'Éducation nationale). C'est un vrai tour de force auquel on ne prête souvent guère attention mais qui est un défi permanent.

Pourquoi un défi ?

Parce que notre syndicat a fait un choix ancien et particulièrement vertueux : tous ses responsables sont en poste et personne ne vit de l'organisation. Avoir des responsables « sur le terrain », comme tous les collègues, nous donne une force considérable : nous savons de quoi nous

parlons ! Mais, au fur et à mesure que le SNPDEN prend plus de poids, est plus sollicité par une actualité multiforme, des partenaires plus nombreux, c'est un défi organisationnel à relever d'autant qu'il s'associe à une autre transformation : le rôle croissant des académies dans le fonctionnement du système.

Tu veux parler des « 30 ministères » ?

Oui. Il y a quinze ans, il « suffisait » d'obtenir un texte du ministère pour qu'il soit appliqué. Il n'en est plus rien aujourd'hui et nous l'avons vu quand il a fallu batailler pour faire appliquer la Charte des pratiques de pilotage dans nombre de rectorats. Les autorités académiques se voient accorder et, de plus en plus, s'accordent des libertés que l'on n'aurait pas imaginées il y a quinze ans. On assiste même actuellement à un vrai emballement et c'est sans doute un des aspects les plus marquants des évolutions de ces dernières années. La conséquence sur la vie syndicale est que les secrétaires académiques ou départementaux, les CSA, les BD se trouvent de plus en plus confrontés à des questionnements qui, autrefois, ne relevaient que du seul BN.

Le fameux « que fait le BN » !

Le fait que cette phrase s'entende un peu moins reflète sans doute ce changement de point de gravité de l'action syndicale qui nous conduira, je pense, à devoir réfléchir très sérieusement sur l'organisation la plus adaptée. Cette nouvelle situation est d'ailleurs assez anxiogène pour les responsables syndicaux locaux comme nationaux en multipliant les thèmes et les fronts. L'action « nationale académique » contre le projet de budget 2011 a permis d'expérimenter des formes d'action syndicale adaptées à cette nouvelle « gou-

vernance » mais ces questions vont sans doute occuper une place croissante dans nos préoccupations.

Il reste quand même des sujets nationaux !

Bien sûr. D'ailleurs, cette déconcentration est partiellement en trompe-l'œil : on s'aperçoit que les mêmes solutions finissent par se répandre à travers le territoire mais pas dans le même ordre, ni selon le même calendrier. Certaines de ces initiatives locales sont d'ailleurs de probables commandes centrales destinées à « tester » : le niveau ministériel n'a pas disparu ! Il veut même garder la main sur certains sujets, comme la « GRH », notamment la nôtre, comme on l'a vu au sujet des discussions autour du « toilettage » de notre statut.

À ce sujet, penses-tu qu'il faille aller plus loin ?

Le statut de 2001 a été une formidable avancée dont les retombées restent remarquablement dynamiques : le nombre de promotions à la hors-classe a augmenté de 40 % depuis 2006 ! Le « toilettage » se limitait à intégrer les évolutions réglementaires de la fonction publique sans dénaturer le texte de 2001 mais la question est de savoir vers quoi nous voulons nous diriger aujourd'hui. Il ne s'agit sans doute pas de faire un nouveau statut « clefs en main » mais d'avoir une feuille de route claire qui nous permette d'avancer en sachant où nous allons tout en restant réalistes sur ce qui peut être réalisé à court ou moyen terme dans le cadre d'un dialogue social continu.

Des collègues doutent parfois que le dialogue social serve à quelque chose : qu'en dis-tu ?

Qu'il faut toujours un peu douter pour avancer mais aussi que l'initiative prise par le SNPDEN de signer un « protocole de dialogue social » a permis aux personnels de direction d'éviter le pire ces dernières années. Nous n'avons connu ni PFR basée sur la « performance », ni alignement sur le droit commun de la Fonction publique pour l'évaluation des adjoints, ni déconcentration incontrôlée des promotions. Nous avons même obtenu une amélioration salariale par le biais de l'IF2R sans qu'elle soit gagée par des suppressions de postes contrairement au « deal » cynique devenu usuel. Dans un certain environnement, le dialogue social peut avoir parfois quelque chose de frustrant mais la politique du pire, elle, est toujours une réussite : elle débouche

sur le pire. C'est ce qui nous serait probablement arrivé si le SNPDEN n'avait pas pris ses responsabilités. Qu'il le fasse est d'ailleurs une constante de ces vingt années.

Comme lors des réformes des lycées ?

Oui, tout à fait. S'il y a eu un moment positif ces dernières années dans l'Éducation nationale, c'est bien celui-ci (à vrai dire, on a peu l'embarras du choix !). Le SNPDEN a été très actif sur ce dossier et a largement pesé sur la rédaction du texte. L'application dénaturée qui en est faite par certains rectorats sous la pression des retraits d'emplois n'enlève rien au caractère novateur central de cette réforme : le conseil d'administration délibère enfin de questions pédagogiques ! Cela donne aussi à notre métier toute sa dimension de leader avec la présidence du conseil pédagogique qui est un mandat porté par le syndicat depuis dix ans. En revanche, le collègue est totalement laissé à l'écart de ce mouvement alors qu'on lui demande de mettre en place le socle commun : c'est un combat majeur qui reste à conduire.

Tu dis « leader », pas « manager » ?

La diabolisation du mot « manager » semble en oublier le sens premier : « organisateur de spectacle ». Que fait d'autre un éducateur que de souvent manager ? Ce rejet de principe de tout ce qui évoque la « modernité » et « l'extérieur » est le symptôme plutôt inquiétant d'un monde professionnel isolé, replié sur lui-même, se répétant en boucle ses certitudes pour se rassurer. Et sans trop vouloir voir que la dévalorisation de tout changement permet d'occulter les réalités gênantes de l'élitisme auquel on ajoute « républicain » (sans doute pour le rendre plus digeste) mais auquel j'accolerai plutôt l'adjectif « ronronnant » : l'élitisme ronronnant d'une certaine école française ! Penses-tu que l'autonomie des établissements serait la solution ?

Le SNPDEN préfère employer le terme de « responsabilité » des établissements car les EPLE ne sont pas destinés à être responsables de tout et le mot « autonome » s'est gorgé d'ambiguïté sur ce qu'il signifie pour l'École. Ce qui est sûr, c'est que



notre métier est né de la création des EPLE, que nous voulons l'exercer et que cela ne consiste pas à faire la « voiture balai » d'un État central à la fois césariste et pusillanime. L'autonomie des établissements n'est efficace que si l'État joue son rôle : ce n'est pas la sous-traitance des équiquinements !

Comment vois-tu l'avenir du SNPDEN ?

C'est au congrès qui s'ouvre et aux adhérents qui participent à la vie du syndicat de le dire. Pour ma part, j'ai eu la chance de participer depuis vingt ans à la construction de ce magnifique outil syndical mais aussi d'un métier et d'une culture professionnelle qui se sont largement forgés à l'occasion de nos débats. De plus, non seulement les personnels de direction ont fait preuve d'un civisme exemplaire (mais isolé...) à l'occasion des élections professionnelles de 2011 mais le SNPDEN n'est pas touché par les phénomènes d'indifférence au syndicalisme qui affecte les « nouveaux venus » dans nombre de métiers. Au contraire : devenir « personnel de direction » semble être désormais consubstantiellement lié à l'idée de « SNPDEN » ! Après avoir surmonté avec intelligence la crise qui a marqué ses premières années, notre syndicalisme a développé des qualités de constance et des capacités d'adaptation qui font que les personnels de direction n'ont pas de raison d'être inquiets de l'avenir. S'il y a un âge d'or de l'École, il est devant

2010

JANVIER

1.284 promotions
Nouveau logo du SNPDEN
BN: Créer du lien, s'exprimer, témoigner, faire évoluer le site Internet, confronter nos idées et nos réflexions
La masterisation: de sombres nuages s'annoncent
Dossier « laïcité » dans la revue



MARS

Le BN s'inquiète des masters 3 mis en situation (en classe) sans être formés
EREA: avancée significative: réaliser l'intégration de l'ensemble des directeurs d'EREA dans le corps des personnels de direction



AVRIL

Débat sur l'école numérique lancé
Nouveau: le CUI (contrat unique d'insertion)

MAI

Enquête du SNPDEN sur l'assouplissement de la carte scolaire

JUIN

Boycott du Conseil supérieur de l'Éducation

JUILLET

Prévision d'une rentrée délicate (devenir des retraités, stagiaires non formés, suppression de 16.000 postes)



SEPTEMBRE

Enquête PISA: stress à l'école et sacralisation des diplômés sont une caractéristique française

OCTOBRE

Année sombre à venir (absentéisme des élèves sanctionné financièrement)

NOVEMBRE

Quel avenir pour les GRETA ?

DÉCEMBRE

Fin de la direction de l'Encadrement, intégrée à la DGRH
De l'adjoint qui seconde, place au chef d'établissement-adjoint: reconnaissance de l'unicité du corps
La décentralisation à 25 ans

2011



JANVIER

Stabilité des violences en milieu scolaire depuis 2007. 1/4 des EPLE concentre près de 70 % des incidents
Colloque sur la laïcité au XX^e siècle
Table ronde sur les 25 ans de l'EPLÉ
Les secrétaires académiques, relais indispensables de l'action syndicale nationale

MARS

Régime amaigrissant pour le service public
La France, élève moyen de l'OCDE (27^e sur 65)

AVRIL

Toujours le même constat ministériel : « La rentrée sera techniquement réussie »...
Le BN : Les 3D : déconcentration, décentration, décomposition... du système éducatif. À quoi sert le ministère ?
Enquête auprès des SA : 30 ministères de l'Éducation « nationale »
Les contraintes de la préparation de la rentrée obèrent l'impact positif de la réforme
Nouveau site Internet du SNPDEN



MARS

Carte scolaire : dérogations accordées : 60.000 sur 76.000 en 2007 ; 79.000 sur 116.000 en 2010
Les directeurs d'EREA pourront être inscrits sur liste d'aptitude en vue d'intégrer le corps des personnels de direction
Nouveau : mise en place de la permanence téléphonique de la cellule juridique



n'est pas la priorité pour ce Gouvernement »

JUIN

CAPN délicate, mal préparée au ministère
Philippe Tournier au CSN : « L'école

JUIN

Les GRETA transformés en GIP

OCTOBRE

CAPN : 11 femmes et 11 hommes

DÉCEMBRE

Les IA-DSDEN deviennent directeurs académiques et représentants du recteur



2012

JANVIER

Le débat autour de l'évaluation des enseignants fait rage
Le classement des EPLE passe à la DGRH
Difficultés de la gestion conjointe des agents avec les collectivités territoriales
SCONET a-t-il vécu ?

FÉVRIER

Vade-mecum pour le préfet des études
Non au gel du point d'indice
Le CSN (conseil syndical national),
parlement du syndicat

MARS

Rentrée 2012 préparée dans la douleur et l'attentisme (2^e cycle: + 39.000 élèves, - 14.000 postes)
4 SA et 25 SD femmes.



220 revues avec les hors-séries à relire !

Difficile d'effectuer un tri. Au final, 20 ans de travail, de réflexion, de passion, de souci à faire du syndicat un lien fort, un instrument de réflexion, une exigence de progrès, de synthèse, de rigueur sur ce que nous demandons pour notre profession, pour la défense de nos collègues, pour sans cesse améliorer la qualité de notre système éducatif et nos conditions d'exercice.

Raymond SCIEUX
Personnel de direction honoraire

INDEX DES ANNONCEURS

<i>INDEX ÉDUCATION</i>	4, 5
<i>ALISE</i>	6, 7

20